

Dewbre, J. et A. Borot de Battisti (2008-06-01), « Progrès agricole au Cameroun, au Ghana et au Mali : Comprendre les causes et maintenir la dynamique », Éditions OCDE, Paris.
<http://dx.doi.org/10.1787/241266601618>



Progrès agricole au Cameroun, au Ghana et au Mali

**COMPRENDRE LES CAUSES ET MAINTENIR LA
DYNAMIQUE**

Joe Dewbre

Adeline Borot de Battisti

La version originale de ce document a été publiée comme suit :

Dewbre, J. and A. Borot de Battisti (2008-06-01), "Agricultural Progress in Cameroon, Ghana and Mali: Why It Happened and How to Sustain It", *OECD Food, Agriculture and Fisheries Papers*, No. 9, OECD Publishing, Paris.
<http://dx.doi.org/10.1787/241275631215>

**Progrès agricole au Cameroun,
au Ghana et au Mali:**

**Comprendre les causes
et maintenir la dynamique**

**Joe Dewbre
et
Adeline Borot de Battisti**

Avant-propos

Le rapport ci-après présente une synthèse des conclusions d'études de cas portant sur la politique et les performances agricoles de trois pays africains: le Cameroun, le Ghana et le Mali. Ces trois études ont été conduites dans le cadre du Projet d'Appui à l'Agriculture Africaine (P3A), projet largement permis par le concours financier des ministères français des Affaires étrangères et de l'Agriculture, ainsi que du Fonds international de développement agricole (FIDA). Leur objet consistait à recenser les contraintes freinant la croissance du secteur agricole et la réduction de la pauvreté qu'une meilleure conception de l'action publique pourrait aider à lever - tant au niveau national qu'au niveau international. L'analyse des performances agricoles a essentiellement porté sur les tendances de la production, de l'utilisation des facteurs et de la productivité. L'analyse des politiques agricoles a privilégié la mesure de leurs effets de distorsion sur les prix intérieurs et les prix internationaux, ainsi que sur l'évolution des dépenses publiques agricoles financées par l'aide publique au développement. Ce rapport est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les points de vue qui y sont exprimés sont ceux des auteurs et ne sauraient être attribués aux partenaires financiers du projet, en l'occurrence la France et le FIDA.

Remerciements

Le soutien financier de la France et du FIDA est grandement apprécié. Les auteurs souhaitent tout particulièrement remercier leur collègue du secrétariat Jean-Paul Pradère, coordonnateur du P3A, pour sa contribution à la rédaction des études de cas, pour avoir développé le réseau d'experts au Cameroun, au Ghana et au Mali ainsi que pour avoir organisé les nombreux ateliers nationaux et séminaires au cours desquels les résultats ont été discutés.

La collecte de données dans les pays et l'analyse ont été réalisées par des équipes d'experts nationaux. Il a été rendu compte des conclusions de ces travaux dans de nombreux documents de travail et présentations au cours du projet. Leurs résultats constituent la principale source d'information de ce rapport. Ainsi nous remercions les personnes suivantes :

Cameroun

Dr. Rabelais Njonou Yankam (coordonnateur national), Mme. Jeanine Nkodo Ngonu Atanga, M. Tobie Ondo Manga et M. Félix Bobiondo Bokagné - Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.

Dr. Bouba Moumini - Ministère de l'élevage, des pêches et des industries animales.

M. Jean-Pascal Nkou - Ministère de l'économie et des finances.

Pr. Paul Tchawa - Ministère de l'Enseignement Supérieur.

M. Norbert Monkam - Président Agro-PME Fondation.

Ghana

Mme. Lena Esinam Otoo (coordonnateur national), Mme. Zalia Egala, Mme. Angela Dannson, M. Francis Strofenyoh, M. Kwaku Owusu Baah et M. Jeremy Opoku-Agyemang - Ministry of Food and Agriculture.

Dr. Charles Jebuni - Center for Economic Policy Analysis.

Dr. Edward O. Asante, Director Business Support and Executive Programme, Ghana Institute of Management and Public Administration.

Mali

Adama Coulibaly (coordonnateur du projet au Mali) - Ministère de l'Agriculture.

Bocar Bâ - Cellule de Planification et de Statistiques.

Bouréma Cissé - Ministère de l'Élevage et de la Pêche.

Brahima Sangaré - Commissariat à la Sécurité Alimentaire.

Nous souhaitons également remercier les collègues qui ont accepté de lire et de commenter les premières (et imparfaites) versions de ce rapport : Jesus Anton, Ken Ash, Jonathan Brooks, Carmel Cahill, Wayne Jones, Andrzej Kwiecinski, Roger Martini, Catherine Moreddu et Stefan Tangermann. Les remerciements reviennent également à Florence Mauclert pour son appui statistique ainsi qu'à Michèle Patterson, Stefanie Milowski et Anita Lari, pour leur aimable aide dans la préparation de ce document.

Table des matières

Résumé	7
Introduction	11
Contexte macroéconomique	13
Évolution des politiques agricoles.....	17
Estimation des taux de soutien des prix du marché.....	21
Aide au développement de l’agriculture.....	23
Incidences des politiques agricoles des pays de l’OCDE	27
Performances agricoles.....	30
Revenus agricoles et pauvreté rurale	35
Implications et limites	41
Annexe 1. Estimation du soutien des prix du marché par denrée.....	45
Annexe 2. Estimation des marges de transformation du coton pour le Mali.....	61
Annexe 3. Coût des politiques de soutien au coton accordées par les pays de l’OCDE pour les agriculteurs maliens.....	63
Références	67

Tableaux

Tableau 1. Produits dont le soutien des prix du marché a été estimé.....	21
Tableau A1.1. Cameroun : Soutien des prix du marché	46
Tableau A1.1.1. Cameroun : Viande de bœuf et de veau	47
Tableau A1.1.2. Cameroun : Café vert	47
Tableau A1.1.3. Cameroun : Fibres de coton	48
Tableau A1.1.4. Cameroun: Feves de Cacao.....	48
Tableau A1.1.5. Cameroun Maïs	49
Tableau A1.1.6. Cameroun : Millet	49
Tableau A1.1.7. Cameroun : Viande de volaille.....	50

Tableau A1.1.8. Cameroun : Viande porcine.....	50
Tableau A1.1.9. Cameroun : Amandes de palme	51
Tableau A1.1.10. Cameroun : Sucre de canne.....	51
Tableau A1.1.11. Cameroun : Sorgho	52
Tableau A1.2. Soutien des prix du marché - Ghana	53
Tableau A1.2.1. Ghana : Feves de cacao	54
Tableau A1.2.2. Ghana : Maïs	54
Tableau A1.2.3. Ghana : Millet	55
Tableau A1.2.4. Ghana : Viande de volaille.....	55
Tableau A1.2.5. Ghana : Riz paddy.....	56
Tableau A1.2.6. Ghana : Sorgho.....	56
Tableau A1.3. Soutien des prix du marché - Mali	57
Tableau A1.3.1 Mali : Coton	58
Tableau A1.3.2. Mali : Maïs	58
Tableau A1.3.3. Mali : Millet	59
Tableau A1.3.4. Mali : Lait.....	59
Tableau A1.3.5. Mali : Riz.....	60
Tableau A1.3.6. Mali : Sorgho.....	60
Tableau A2.1. Estimation des marges de transport et de transformation du coton.....	61
Tableau A3.1. Estimations de l'aide publique aux producteurs de coton des pays de l'OCDE, 1998–2004	63
Tableau A3.2. Effets estimés de l'élimination du soutien au coton accordé dans la zone de l'OCDE (sur la base des taux de change, des prix agricoles et de la production en 2005).....	65
Tableau A3.3. Simulation des effets des variations des prix du coton sur la pauvreté	65

Graphiques

Graphique 1. Revenu par habitant et inflation	14
Graphique 2. PIB agricole et part de l'agriculture dans le PIB total.....	16
Graphique 3. Estimations des taux de soutien des prix du marché par source, exprimées en % de la valeur de la production	22
Graphique 4. Dépenses d'aide à l'agriculture	24
Graphique 5. Allocation de l'aide à l'agriculture, parts des dépenses totales pour la période 1990-2005	25
Graphique 6. Évolution de la production agricole réelle pour le Cameroun, le Ghana et le Mali.....	32
Graphique 7. Parts respectives de l'expansion des superficies et de l'amélioration des rendements dans l'accroissement de la production céréalière, 1964–1983 et 1984-2004.....	34
Graphique 8. Évolution du PIB agricole par travailleur	36
Graphique 9. Taux de pauvreté.....	38
Graphique 10. Comparaison entre les revenus agricoles et le PIB par travailleur agricole au Ghana	40

Résumé

La situation de l'agriculture en Afrique subsaharienne est souvent considérée comme catastrophique, réclamant des actions immédiates afin que la production alimentaire puisse continuer de répondre aux besoins d'une population de plus en plus nombreuse, d'éviter les famines et de lutter contre la pauvreté. Les performances agricoles du Cameroun, du Ghana et du Mali enregistrées depuis les dix à vingt dernières années contredisent ce morne constat. Depuis le milieu des années 80, les productions vivrières de ces trois pays ont largement pu répondre aux besoins croissants résultant de la croissance démographique et permis d'augmenter significativement les disponibilités alimentaires par habitant. Les exportations de cacao du Ghana ont quadruplé et les exportations de coton du Mali ont triplé. Les productions de cacao et de coton du Cameroun ont augmenté, mais il y a eu une chute dans la production de café, autre récolte principale d'exportation du pays.

Une autre difficulté fréquemment évoquée concerne la croissance de la production agricole africaine qui, lorsqu'elle existe, provient essentiellement d'une extension de la superficie cultivée – et non d'une amélioration des rendements ou de gains de productivité des facteurs. Cependant, pour ces trois pays, l'expansion de la production est imputable à la fois à l'amélioration des rendements et à l'accroissement des superficies cultivées. Avant le milieu des années 80, l'atonie de la croissance des productions vivrières observée au Cameroun, au Ghana et au Mali s'expliquait par la part de plus en plus grande qu'occupait le territoire agricole dans des pays. En effet, entre 1964 et 1983, le taux annuel moyen de croissance des rendements céréaliers a été négatif tant au Ghana qu'au Mali et n'a été que légèrement positif au Cameroun. Depuis lors, cependant, la hausse de la production céréalière a bénéficié d'une progression régulière des rendements et d'une expansion des superficies cultivées.

De multiples facteurs ont contribué à inverser les résultats du secteur agricole. La progression des revenus par tête a fait monter en flèche la demande intérieure et les prix versés pour les productions végétales et animales, et ce d'autant plus que l'évolution des prix mondiaux du cacao et du coton a généralement été positive. Mais de manière plus structurelle toutefois, les performances du secteur agricole se sont améliorées au Cameroun, au Ghana et au Mali à partir de la refonte majeure de leurs politiques macroéconomiques et agricoles. Le Ghana a mis en place un mécanisme de dépréciation progressive et s'est engagé dans un processus graduel de détermination des taux de change par le marché, qui doit déboucher sur un flottement effectif de sa monnaie. Le Cameroun et le Mali, ainsi que d'autres pays africains appartenant à la même zone monétaire, ont déprécié leurs taux de change, mais les ont laissés arrimés tout d'abord au franc français, puis à l'euro. Les objectifs assignés aux politiques macroéconomiques de ces pays ont été un faible taux d'inflation et une réduction des déficits publics et commerciaux.

La politique agricole a été profondément modifiée. La plupart des organismes d'achat et de commercialisation d'État ont été privatisés ou fermés, ou encore n'assurent plus qu'une part infime de toutes les activités dont ils étaient responsables avant les réformes. Les taxes levées sur les exportations ont été substantiellement réduites au Ghana et au Mali, et totalement éliminées au Cameroun. Les droits de douane frappant les importations de produits agricoles ont été harmonisés et réduits conformément aux dispositions des divers accords commerciaux régionaux dont ces trois pays sont signataires. Bien que l'on n'ait pas cherché à mesurer de manière formelle la relation de cause à effet, la coïncidence entre l'amélioration des performances agricoles et la mise en œuvre des réformes des politiques macroéconomiques et sectorielles semble trop forte pour être ignorée.

On a souvent imputé, au moins en partie, les médiocres résultats de l'agriculture africaine à la baisse des prix mondiaux résultant des subventions agricoles et de la protection commerciale que les pouvoirs publics des pays de l'OCDE accordent à leurs propres producteurs. Selon les estimations, l'ensemble des formes de soutien des prix et de subvention des pays de l'OCDE a eu pour effet une baisse de 2 à 3 % des revenus agricoles dans la région subsaharienne, où se situent les trois pays étudiés. Parmi les mesures de soutien à l'agriculture des pays de l'OCDE jugées préjudiciables aux agriculteurs de cette région, celles qui font le plus souvent la une dans les médias sont les subventions accordées au coton. En effet, ces subventions - en particulier les aides accordées aux producteurs des États-Unis - engendrent des prix aux producteurs de coton maliens de 5 à 20 % inférieurs.

Les conséquences défavorables de la protection des échanges agricoles et des subventions à l'agriculture mises en place dans la zone de l'OCDE sont en partie compensées par les régimes préférentiels et de l'aide au développement agricole qu'accordent les pays de l'OCDE aux trois pays étudiés. Le Cameroun profite ainsi très largement de l'accès préférentiel accordé par les pays de l'OCDE aux exportations en provenance de tous les pays de cette région. En revanche, la valeur estimée des préférences dont bénéficie le Ghana est sensiblement inférieure à celle du Cameroun, et celle du Mali encore moindre.

L'aide provenant de donateurs est la principale source de financement des investissements publics réalisés dans le secteur agricole des trois pays considérés. Depuis le début des années 90, les pays de l'OCDE ne cessent d'accroître le volume de l'aide qu'ils accordent au Ghana et au Mali dans le domaine de l'agriculture, qu'il s'agisse d'une aide bilatérale ou multilatérale. Dans le cas du Cameroun cependant, ce volume, déjà relativement faible, a marqué un recul. Cependant, même pour le Ghana et le Mali, les montants concernés sont généralement faibles rapportés au PIB agricole des trois pays. De 2001 à 2005, le montant total de l'aide apportée par les donateurs à l'agriculture représentait moins de 0.5 % du PIB agricole du Cameroun, un peu plus de 0.5 % de celui du Ghana et moins de 2 % de celui du Mali - pourcentages qui seraient encore plus faibles si les coûts administratifs et les pertes physiques étaient pris en compte. Par ailleurs, la hausse de l'aide accordée ces dernières années a surtout servi à améliorer les fonctions gouvernementales dédiées à l'administration et l'élaboration de l'action publique plutôt qu'à renforcer les capacités productives ou optimiser le fonctionnement des marchés au sein du secteur lui-même.

Quelques progrès ont également été enregistrés dans le domaine de la réduction de la pauvreté, en particulier au Ghana, où le taux national de pauvreté a pratiquement été divisé par deux depuis le début des années 90. Si, dans les trois pays étudiés, le nombre de ruraux et d'urbains vivant au-dessous de leur seuil national de pauvreté respectif est en réduction par rapport à la fin des années 90, il n'en reste pas moins que près de la moitié de la population rurale de ces pays vit en dessous de ce seuil. On aurait pu s'attendre à davantage de progrès sur le front de la pauvreté compte tenu de la forte croissance de la production et de la productivité agricoles qu'ont connue ces trois pays. Bien que le PIB agricole n'ait cessé de croître, le nombre de travailleurs agricoles a lui aussi augmenté régulièrement, de sorte que le PIB agricole par travailleur, indicateur du revenu agricole, a quasiment stagné - sauf au Cameroun. Au Ghana, pays affichant les avancées les plus rapides en matière de lutte contre la pauvreté, la quasi-totalité de la récente baisse de la pauvreté en zone rurale semble provenir de la croissance des recettes tirées de sources non agricoles. Quant au Cameroun, où la croissance du PIB agricole par travailleur est la plus forte, la lutte contre la pauvreté n'a guère progressé.

La réforme des politiques internes doit pouvoir contribuer à en réduire davantage les effets pervers sur les marchés agricoles. Les accords de fixation des prix administrés, pour le coton au Mali et pour le cacao au Ghana, pourraient être révisés de manière à ce que les agriculteurs reçoivent une part encore plus importante de la valeur de leur production à l'exportation. De même, il serait possible d'augmenter les revenus de la production en réduisant les importantes marges entre les prix de gros et les prix aux producteurs, par exemple en améliorant les infrastructures pour le transport et le marketing. Par ailleurs, les droits de douane élevés frappant les importations entrant au Ghana et au Cameroun détournent des ressources productives de la production de biens en concurrence avec les exportations, ce qui réduit leur efficacité économique avec, peut-être, des conséquences négatives sur la répartition des revenus et la pauvreté.

Il est prévu d'accroître très sensiblement au cours des années à venir l'aide au développement de l'agriculture accordée aux trois pays étudiés, et plus généralement à l'Afrique. Si cette tendance est louable, il faut toutefois garder à l'esprit le fait que la qualité des dépenses est au moins aussi importante que le volume. Une part notable de l'aide extérieure allouée à l'agriculture des pays considérés ces dernières années a alimenté les subventions à la production agricole, et notamment les subventions à l'utilisation d'intrants achetés, qui représentent une catégorie de dépenses publiques qui s'est révélée parmi les moins efficaces et les plus inéquitables pour améliorer la situation économique des agriculteurs des pays de l'OCDE. En théorie, rien ne permet de penser qu'il pourrait en être autrement pour des pays en développement tels que le Cameroun, le Ghana ou le Mali. Seule une part relativement faible de l'aide extérieure à l'agriculture a servi à financer des activités connues pour avoir des retombées sociales importantes, comme la recherche, la vulgarisation et l'enseignement agricoles.

Qu'il s'agisse du Cameroun, du Ghana ou du Mali, ces pays semblent apparemment suivre la même voie de développement économique que celle suivie par tous les pays développés. Si tel est bien le cas, apparaîtront des contraintes d'ajustement appelant une intervention publique. Il est probable que la part de la population active et le nombre absolu de personnes travaillant dans le secteur agricole se réduiront, ce recul pouvant être rapide dans les années à venir si l'expansion économique de ces pays se poursuit. Entre autres mesures favorisant les ajustements nécessaires, on pourrait prévoir des programmes de formation et d'éducation : 1) pour les personnes souhaitant rester dans le secteur agricole, mais ayant besoin de diversifier leurs sources de revenu ; 2) pour les

personnes souhaitant quitter le secteur agricole, mais demeurer dans la même région ; ou 3) pour les personnes désireuses de migrer vers les villes pour y trouver du travail. Quant aux politiques agricoles, elles seront plus nécessaires que jamais, non pour subventionner la production agricole ou protéger les agriculteurs des marchés, mais pour soutenir l'amélioration des capacités productives des ménages agricoles ainsi que leur capacité à entrer sur les marchés intérieurs et extérieurs.

Introduction

Le secteur agricole joue un rôle fondamental dans l'économie et la société de la plupart des pays d'Afrique sub-saharienne. La plupart des pays de la région est dotée des ressources naturelles et humaines nécessaires à un développement agricole soutenu et continu, et les gouvernements africains placent généralement l'agriculture en tête des priorités pour le développement de leur pays. Cependant, la situation de l'agriculture est souvent considérée comme peu performante [Banque mondiale (2007), InterAcademy Council (2004)]. En dépit des améliorations connues ces dernières années, une large part de la population qui dépend de l'agriculture pour sa subsistance vit au-dessous du seuil de pauvreté. L'écart de revenu entre ménages ruraux et urbains reste important et une trop forte proportion de la population rurale comme urbaine souffre encore de malnutrition et d'insécurité alimentaire. Il reste toutefois à définir si ces problèmes sont imputables aux mauvaises performances du secteur agricole à proprement parler, ou bien si cette situation, ainsi que la faible croissance agricole elle-même, est la conséquence d'autres contraintes qui freinent la croissance économique plus générale.

Il faut rappeler que les conditions économiques en Afrique sub-saharienne étaient alors pires au milieu des années 80, au moment où le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale ont commencé à exiger des réformes internes sur les plans macroéconomique et de politique sectorielle, en échange de nouveaux prêts ou de réduction de taux d'intérêt sur les prêts courants. Il semblait alors essentiel de réorienter totalement la politique économique pour favoriser la croissance économique, générer des profits et réduire la pauvreté. Appliqués au secteur agricole, ces programmes d'ajustements structurels (PAS) étaient guidés par les principes de libre échange, de beaucoup similaires à ceux utilisés par les pays de l'OCDE pour évaluer les performances des politiques agricoles.

Comme d'autres pays de la région, le Cameroun, le Ghana et le Mali ont tous trois subi une crise économique à un moment des années 80 ou au début des années 90. De même, les gouvernements de ces pays ont répondu à la crise par des réformes de politique économique comportant de profonds changements des politiques agricoles. Comme nous le verrons, les secteurs agricoles de ces trois pays connaissent une prospérité constante depuis ces réformes. Pour autant, l'amélioration des performances agricoles est-elle due aux réformes ou à d'autres facteurs : conditions climatiques favorables ; hausse des prix mondiaux des produits de base ; augmentation de l'aide au développement et des dépenses publiques en faveur de l'agriculture ; amélioration des débouchés ?

Au cours des décennies, l'OCDE a acquis une solide expérience dans l'analyse des politiques agricoles et des performances du secteur agricole des pays de l'OCDE et de quelques autres importants pays en développement. Dans un premier temps, ce rapport suit la même approche de base, afin d'estimer l'évolution des politiques agricoles au Cameroun, au Ghana et au Mali, en se centrant en particulier sur les dix à vingt dernières années durant lesquelles chaque pays se remettaient de la crise économique. C'est à cette

même période que les gouvernements de ces trois pays ont mis en œuvre de larges réformes politiques pour répondre aux conditions définies par les PAS. Toutefois, l'évaluation menée ici ne se limite pas aux politiques nationales des trois pays mais porte également sur les politiques des pays de l'OCDE, notamment la protection de échanges et les subventions agricoles accordées aux producteurs des pays de l'OCDE ainsi que l'aide publique au développement dispensée par les pays donateurs de l'OCDE au Cameroun, au Ghana et au Mali. La seconde partie de ce rapport compare les tendances en matière de production agricole, de productivité et de pauvreté rurale, avant et après les périodes de crises connues par chacun des trois pays. Cette étude conclut sur les implications pour les politiques et identifie un certain nombre de points qui méritent une analyse plus approfondie.

Contexte macroéconomique

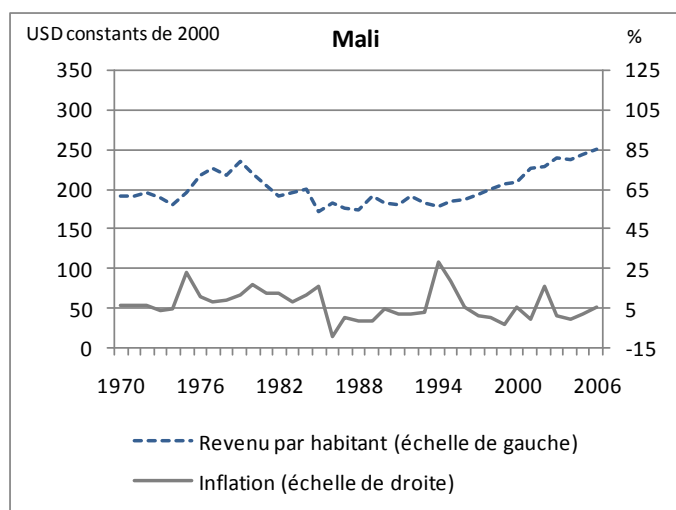
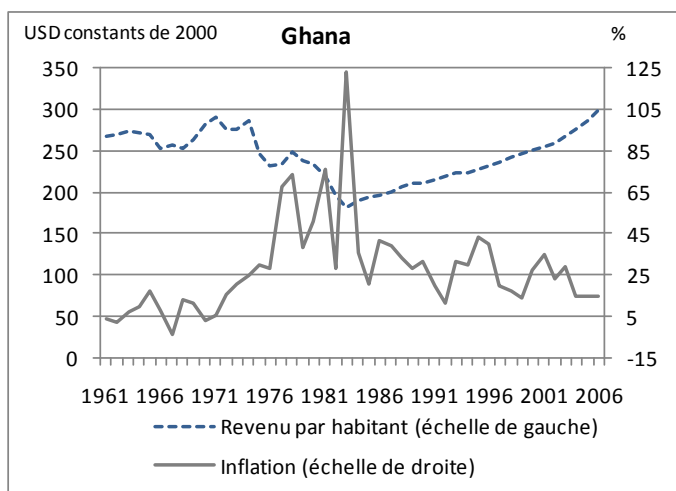
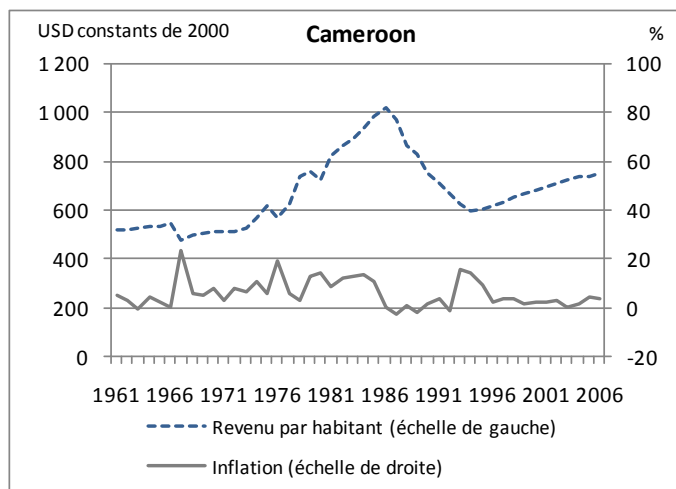
De la crise économique à la stabilité et à une croissance soutenue

En dépit des différences de période et de durée observées d'un pays à l'autre, les crises économiques endurées par le Cameroun, le Ghana et le Mali montrent des tendances relativement similaires. Pour chacun, à un certain moment entre la fin des années 70 et le début des années 90, s'est amorcée une période prolongée de ralentissement économique qui a débouché sur une situation d'urgence économique et politique. Les trois parties présentées dans le graphique 1 comparent l'évolution du revenu par habitant et de l'inflation en termes réels au Cameroun, au Ghana et au Mali entre la fin des années 60 et 2005. Si l'on prend en compte le revenu réel par habitant, l'économie ghanéenne atteint son point plus bas en 1983, celle du Mali en 1985 et celle du Cameroun en 1994. La réponse politique consécutive à la crise de chacun des pays a servi de base à une période d'amélioration des revenus et de relative stabilisation de l'inflation qui dure encore jusqu'à présent.

Exprimé en dollars des États-Unis, le revenu par habitant du Cameroun est plus du double de celui du Ghana ou du Mali, mais sa chute y avait également été la plus forte. Au Cameroun, alors que le revenu par tête avait atteint un record en 1986, à plus de 1 000 USD (en USD constants de 2000), il était retombé au-dessous de 600 USD moins de dix ans plus tard et, en dépit de la croissance continue qu'a connue ce pays depuis 1994, il demeure aujourd'hui largement inférieur au pic enregistré en 1986. L'économie du Ghana a atteint le creux de la vague en 1983, mais le revenu réel par habitant a progressé chaque année depuis lors, jusqu'à dépasser en 2006 le précédent record (qui datait de 1971). Le Mali, qui est un pays plus pauvre que le Cameroun ou le Ghana, n'a pas connu un ralentissement économique aussi marqué (exprimé en pourcentage) que ces deux pays, mais la reprise y a été plus lente et son revenu par habitant a plongé à plusieurs reprises.

L'inflation a continué de freiner le redressement économique du Ghana, les taux annuels d'inflation ayant été supérieurs à 20 % en moyenne jusqu'à ces dernières années, où ils sont redescendus autour de 15 %. Au Mali et au Cameroun, l'arrimage du taux de change à l'euro a permis d'enrayer l'inflation, le corollaire ayant peut-être été une perte non négligeable de compétitivité pour ces deux pays. C'est ainsi qu'au Ghana, non seulement les prix du cacao exprimés en monnaie locale ont augmenté plus vite qu'au Cameroun, mais la production de cacao y a connu une rapide expansion, alors que celle du Cameroun a stagné. Les performances relativement meilleures du secteur ghanéen s'expliquent, entre autres, par des divergences majeures d'organisation de la recherche et de la commercialisation dans la filière cacao entre le Cameroun et le Ghana.

Graphique 1. Revenu par habitant et inflation



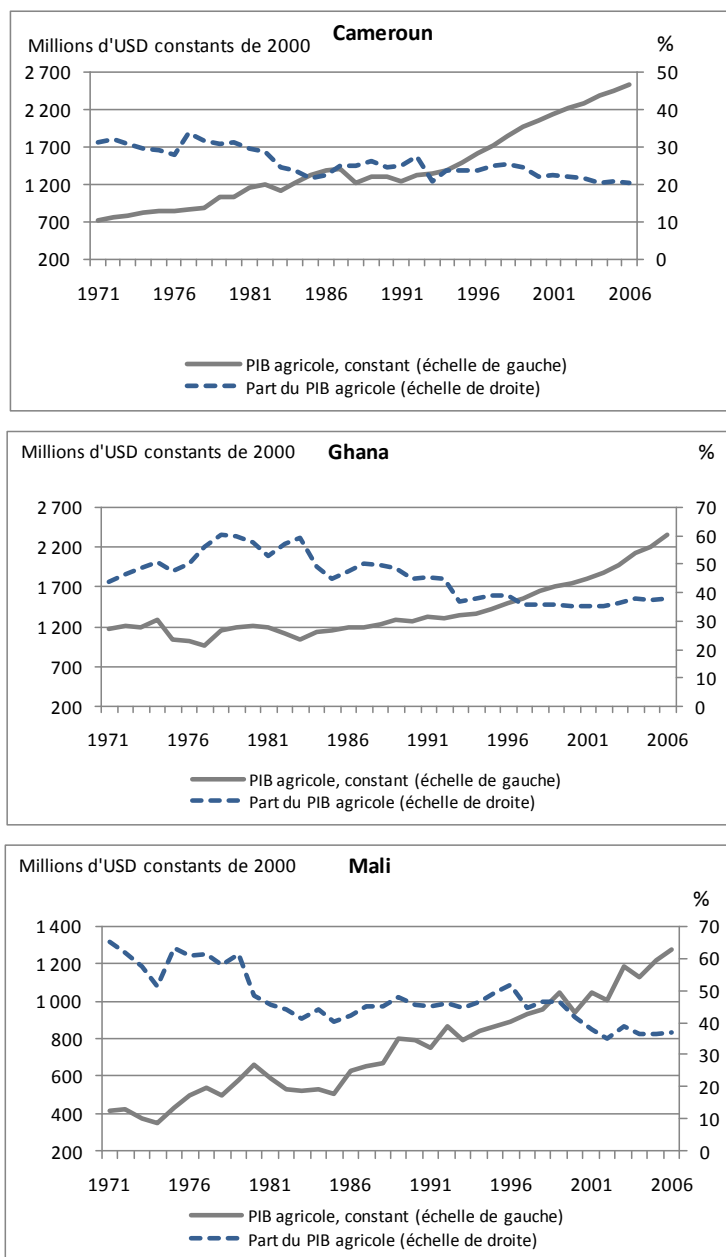
Source : Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde, 2007.

Le recul de l'agriculture dans l'économie est symptomatique d'un développement économique classique

Le graphique 2 compare l'évolution du PIB agricole des trois pays étudiés et de la part de ce dernier dans leur PIB total. L'importance de l'agriculture dans l'économie de ces pays, qui reflète leur stade respectif de développement économique, est relativement plus grande que dans les pays de l'OCDE, et même supérieure à la moyenne observée pour l'ensemble de la région subsaharienne. Au Ghana comme au Mali, même si le PIB agricole a chuté au cours des années de crise, la baisse a été moindre que celle du PIB total, autrement dit la part de l'agriculture dans le PIB de ces deux pays s'est accrue au moment où l'économie s'essouffait. Depuis lors, le PIB agricole des trois pays considérés n'a cessé de croître, quoique moins rapidement que le PIB total, de sorte que la part de l'agriculture s'est contractée - évolution généralement interprétée comme un signe de progrès économique.

La diminution de la part de l'agriculture dans le PIB total des économies en croissance est généralement imputable à la progression de la demande de consommation de biens et services non alimentaires par rapport à la demande alimentaire sous l'effet de la hausse du revenu par habitant. Aussi, sauf compensation par une augmentation des exportations agricoles, une part croissante de la main-d'œuvre et du capital est-elle absorbée par les secteurs non agricoles. Il est cependant difficile de retracer ces évolutions dans les trois pays étudiés étant donné les données disponibles.

Graphique 2. PIB agricole et part de l'agriculture dans le PIB total



Source : Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde, 2007.

Évolution des politiques agricoles

Les principales réorientations de l'action publique se sont traduites par un recul de l'intervention de l'État dans les marchés agricoles

Au cours des années qui ont conduit le Cameroun, le Ghana et le Mali à une crise économique, les pouvoirs publics de ces pays ont joué un rôle de premier plan dans les marchés agricoles. Les prix perçus par les agriculteurs pour leurs productions, mais aussi les prix qu'ils acquittaient pour les intrants qu'ils achetaient, ont été largement modulés en fonction des paramètres pris en compte pour l'élaboration de l'action publique en matière d'achats publics, de subventions et d'échanges. Certes, l'omniprésence des autorités publiques sur les marchés agricoles et dans les affaires économiques des agriculteurs ne se rencontrait pas uniquement dans ces trois pays en développement. Dans leur étude sur les distorsions des prix agricoles, Krueger, Shiff et Valdes concluent que l'impact net de l'ensemble des mesures macroéconomiques, commerciales et agricoles appliquées par les pouvoirs publics des pays en développement avant 1985 était largement défavorable aux agriculteurs - en d'autres termes, le secteur agricole était *de facto* soumis à un taux de taxation supérieur à celui frappant les secteurs non agricoles. Leurs calculs ont permis de montrer non seulement que la protection des prix par le biais des droits à l'importation et des subventions aux intrants constituait un soutien effectif, mais aussi que ces avantages étaient annulés par les incidences négatives de la taxation explicite et implicite des exportations – la taxation implicite résultant de la surévaluation des taux de change.

Les réformes agricoles mises en œuvre depuis les années 80 ont radicalement modifié le contexte politique et de marché dans lequel opèrent les agriculteurs des trois pays étudiés. Entre autres méthodes de quantification de cette évolution, on peut calculer les indicateurs annuels des transferts financiers créés par les interventions publiques dans le secteur (qu'ils soient positifs comme cela est souvent le cas dans les pays développés, ou négatifs comme cela a été fréquemment observé ces dernières années dans la plupart des pays en développement). La présente étude se limite à deux catégories de transferts : 1) le soutien des prix du marché (positif et négatif) découlant des mesures à la frontière ; et 2) les dépenses publiques agricoles financées par l'aide au développement allouée à l'agriculture. Comme cela est généralement le cas pour les pays de l'OCDE, le soutien des prix représente l'essentiel du soutien agricole globalement accordé aux agriculteurs camerounais, ghanéens et maliens. Par ailleurs, la quasi-totalité des dépenses publiques consacrées par ces pays à des projets et programmes en faveur de l'agriculture est financée par l'aide au développement dans le cadre de dispositifs de financement conjoint prévoyant une contribution du gouvernement du pays concerné à hauteur de 20 % ou moins du montant total, le reste étant pris en charge par les donateurs.

Les biais créés par des mesures internes défavorables au secteur agricole sont en recul, mais ne sont pas totalement éliminés

Le soutien des prix du marché désigne les transferts bruts des consommateurs et des contribuables aux producteurs agricoles, qui découlent des mesures créant un écart entre les prix intérieurs et les prix à la frontière. En théorie, on estime cet écart de prix en comparant les prix effectivement perçus par les agriculteurs à un prix mondial donné, après avoir effectué les ajustements nécessaires pour permettre une comparaison des prix à la sortie de l'exploitation. L'application de la méthode des écarts de prix a dans un premier temps donné des résultats peu satisfaisants. Il a donc été décidé de simplifier en procédant à une estimation des taux de soutien des prix, exprimés en pourcentage, à partir des seules données relatives aux droits appliqués et aux taxes à l'exportation. Les estimations des droits (principe de la Nation la Plus Favorisée - NPF) appliqués aux principales importations agricoles de chacun des pays étudiés ont été extraites de la base de données WITS (World Integrated Trade System), tandis que les données concernant les taxes sur les exportations ont été fournies par des sources nationales. On trouvera dans l'annexe 1 des tableaux, ainsi qu'une explication des données utilisées pour calculer le soutien des prix du marché. Les données ayant servi à mesurer l'évolution de l'aide au développement dans le domaine de l'agriculture proviennent de la base de données dérivée du Système de notification des pays créanciers, qui est gérée par le Comité d'aide au développement de l'OCDE. Les conclusions de l'analyse de ces données seront examinées dans une section ultérieure.

Droits de douane

Qu'il s'agisse du Cameroun, du Ghana ou du Mali, chacun des pays étudiés est signataire d'au moins un accord commercial régional préconisant l'application de droits préférentiels sur les échanges entre membres et d'un tarif extérieur commun (TEC) pour les échanges avec des pays non membres. Le Cameroun fait partie de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC). Le Ghana et le Mali sont membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEEAO), le Mali appartenant également à l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), constituée d'un groupe de pays d'Afrique de l'Ouest dotés d'une monnaie commune et d'un tarif extérieur commun identique à celui de la CEEAO.

En réalité, les échanges effectués avec d'autres États membres d'un même accord commercial sont la plupart du temps bien moindres que ceux réalisés avec des pays non membres, principalement lorsqu'il s'agit de pays de l'OCDE, d'où l'importance cruciale du tarif extérieur commun. La structure de ce dernier est la même pour tous les accords régionaux. Chaque tarif extérieur commun comprend une échelle tarifaire dans laquelle les droits appliqués croissent en fonction du degré de transformation (valeur ajoutée) du produit importé. Dans les trois exemples cités, l'échelle tarifaire prévoit trois à quatre catégories présentant seulement des différences mineures quant aux produits couverts et au droit de douane associé.

Le Cameroun applique le tarif extérieur commun (TEC) adopté par les États membres de la CEMAC. Ce tarif comprend quatre taux de droit : 5 % pour les biens essentiels, 10 % pour les matières premières, 20 % pour les biens intermédiaires et 30 % pour les biens de consommation finis. La structure tarifaire appliquée par le Ghana prévoit trois taux différents : un taux inférieur de 0 % (relevé récemment à 5 % pour certains articles) réservé essentiellement aux produits primaires, aux biens d'équipement et à certains biens

de consommation de base ; un taux moyen de 10 %, qui frappe principalement les autres matières premières et biens intermédiaires, ainsi que certains biens de consommation ; et un taux supérieur de 20 %, qui concerne principalement des biens de consommation finals. Il existe par ailleurs plusieurs programmes au titre desquels les importations peuvent être exonérées de droits et les fabricants demander l'autorisation d'importer des matières premières et des biens intermédiaires à des taux de droit préférentiels. L'accord de l'UEMOA auquel le Mali adhère fixe un taux minimum de 2 % pour les biens essentiels, en particulier les médicaments ; de 7 % pour les matières premières, les équipements productifs et certaines catégories d'intrants agricoles ; de 12 % pour les biens intermédiaires nécessitant d'autres transformations et de 22 % pour les biens de consommation finis.

Utiliser les droits de douane comme indicateurs du taux de protection accordée au secteur agricole d'un pays donné nécessite certaines précautions. De manière générale, le taux de droit amplifie l'incidence positive de la protection tarifaire sur les prix agricoles, ce qui peut en partie s'expliquer par le fait que les acheteurs et les consommateurs ne considèrent généralement pas les produits importés comme étant identiques (et donc parfaitement substituables) aux biens produits sur le territoire national. Dès lors que biens importés et biens domestiques ne peuvent être considérés comme parfaitement substituables, le prix du bien importé, qui est plus élevé du fait du droit de douane, se transmettra partiellement au prix du même bien produit sur le marché intérieur en le majorant, c'est-à-dire que le taux de droit en amplifiera les avantages pour le prix aux producteurs correspondant.

La transmission des prix sera inférieure à 100 % même en cas de substituabilité parfaite entre importations et biens domestiques si les coûts du transport du produit depuis la frontière et/ou depuis la zone de production sur le territoire national ne sont pas proportionnels au prix du produit (ce qui est par exemple le cas lorsque les frais de transport par tonne et par kilomètre sont extrêmement élevés). De surcroît, cet effet protecteur du droit de douane ne bénéficie à l'évidence qu'aux seuls producteurs en concurrence avec le produit importé protégé. En effet, les producteurs d'autres biens importés ou non échangeables risquent de ne tirer aucun avantage de l'imposition de droits de douane sur certaines importations, et les producteurs de biens destinés à l'exportation probablement encore moins. En fait, certains de ces producteurs vont peut-être estimer que les salaires ou les baux qu'ils ont à verser sont majorés pour permettre de soutenir la concurrence face aux ressources provenant de producteurs de produits protégés.

Taxes sur les exportations

Les droits à l'importation peuvent permettre de porter les prix aux producteurs à un niveau qu'ils n'atteindraient pas autrement (soutien des prix du marché positif). Les taxes sur les exportations ont l'effet opposé, c'est-à-dire qu'elles tirent les prix aux producteurs à la baisse en-deçà des niveaux qu'ils auraient atteints en l'absence de taxes (soutien des prix négatif). Certes, les exportations agricoles constituent depuis longtemps une source importante de recettes publiques pour les trois pays étudiés, mais elles sont aussi depuis longtemps considérées comme un sérieux obstacle à la réalisation du potentiel de croissance d'un pays. En conséquence, les réformes engagées par chacun des pays étudiés avaient comme principal objectif une réduction des taxes à l'exportation - lequel a largement été atteint.

Avant les réformes, le gouvernement du Cameroun prélevait des taxes sur les exportations de divers produits agroindustriels comme le cacao, le coton, les plantes médicinales, le sucre, le caoutchouc, le café, l'huile de palme ou les bananes. Ces taxes ont été progressivement éliminées et, depuis 2000, seules les exportations de produits forestiers y sont soumises.

Au Ghana, c'est un office de commercialisation semi-public, le COCOBOD (Conseil du cacao du Ghana) qui est chargé des achats et de la fixation des prix du cacao. Le taux de la taxe frappant les fèves de cacao est déterminé chaque année par le ministère des Finances et de la Planification économique. Les taxes sont collectées par le COCOBOD et les recettes transférées au gouvernement qui, avec les producteurs et d'autres participants au marché, est considéré comme « partenaire » de la filière cacao. Les recettes fiscales générées sont suffisamment importantes pour être répertoriées dans les présentations courantes des opérations et du financement budgétaires de l'État. Au cours de ces dernières années, les taxes ont assuré 4 à 5 % des recettes fiscales annuelles du Ghana. Le taux de la taxe, qui était déjà en baisse avant la crise économique, a continué de diminuer depuis lors et se situe aujourd'hui en moyenne à un peu plus de 10 % des prix à la frontière des fèves de cacao.

Au Mali, les pouvoirs publics prélevaient des taxes sur les exportations de coton, mais ce n'est plus le cas aujourd'hui. Cependant, les prix du coton versés aux producteurs sont fixés par un organisme de commercialisation, la CMDT (Compagnie malienne des textiles), dont une part du capital est détenue par l'État malien. La formule utilisée pour la fixation des prix détermine une marge de transformation et de commercialisation qui est proportionnelle au prix FAB du coton, de sorte que, tout au moins certaines années, l'État en tire des recettes de type fiscal se rapprochant de taxes explicites sur les exportations. Une partie de ces recettes servait auparavant à financer des services au profit des producteurs de coton (infrastructure rurale, éducation, etc.). Dans la présente étude, on a estimé la taxe implicite à l'exportation en comparant les prix intérieurs et les prix mondiaux du coton, corrigés d'une certaine marge pour la transformation et la commercialisation. La procédure suivie pour calculer la marge de transformation est expliquée dans l'annexe 2.

Estimation des taux de soutien des prix du marché

Le graphique 3 montre l'évolution du taux de soutien des prix du marché (SPM en %) depuis le début des années 90. Pour procéder aux calculs destinés à obtenir les données présentées dans le graphique 3, deux agrégats ont été créés, le premier correspondant aux importations agricoles frappées de droits de douane, et le second aux exportations agricoles sur lesquelles des taxes étaient prélevées. Le tableau 1 répertorie la liste des denrées étudiées par pays. Les calculs pour chaque denrée sont décrits dans l'annexe 1. Pour chacun des pays du graphique 3, la courbe supérieure (trait continu) représente le SPM résultant de l'application de droits de douane, exprimé en pourcentage des recettes à la sortie de l'exploitation *pour ces produits*. La courbe inférieure (en pointillés) correspond au SPM en % négatif imputable aux taxes sur les exportations.

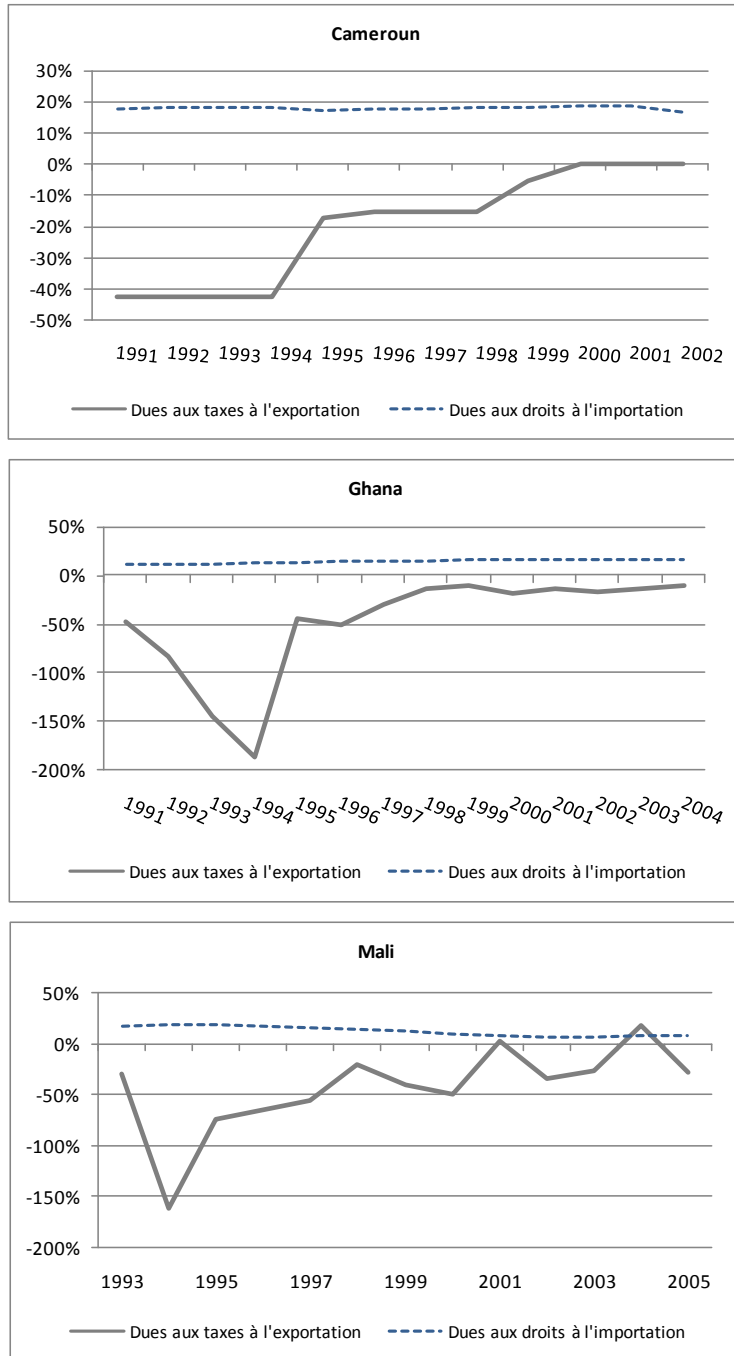
Tableau 1. Produits dont le soutien des prix du marché a été estimé

	Cameroun	Ghana	Mali
Produits importés	Maïs, millet, sorgho, sucre, viande porcine, viande bovine, viande de volaille	Riz, maïs, millet, sorgho, viande de volaille	Riz, maïs, millet, sorgho, lait
Produits exportés	Cacao, café, coton, huile de palme	Cacao	Coton

Les tendances observées pour les trois pays sont sensiblement différentes. Au Cameroun, le SPM en % pour les producteurs de produits agricoles importables, qui s'est établi en moyenne autour de 20 %, est demeuré plus ou moins stable depuis le début des années 90. Au Ghana, le SPM en % se situait en moyenne juste au-dessus de 10 % au cours des premières années étudiées et n'a cessé d'augmenter régulièrement depuis cette époque. La situation est inverse au Mali, où le SPM en % s'élevait en moyenne à environ 20 % au cours des premières années de la période considérée, mais a progressivement diminué depuis lors pour s'établir à un taux moyen d'à peine plus de 5 % la dernière année.

Les pouvoirs publics ont progressivement et sensiblement réduit les taxes à l'exportation au Ghana et au Mali et les ont totalement éliminées au Cameroun. Pour interpréter ces résultats, il peut être utile de rappeler que les chiffres expriment le volume des taxes sur les exportations collectées par l'État rapporté aux recettes que les agriculteurs ont tiré de leurs ventes. Ainsi, par exemple, un SPM en % négatif de plus de 100 % ne signifie pas que les agriculteurs payaient les pouvoirs publics pour avoir le privilège de produire des cultures d'exportation, mais plutôt que leurs recettes auraient été plus de deux fois supérieures à ce qu'elles ont été effectivement si les pouvoirs publics n'avaient pas prélevé des taxes sur leurs exportations.

Graphique 3. Estimations des taux de soutien des prix du marché par source, exprimées en % de la valeur de la production



Source : Calculs OCDE, 2008.

Aide au développement de l'agriculture

Aujourd'hui, les dépenses d'aide au développement de l'agriculture s'élèvent à moins de 0.2 % du PIB agricole dans le cas du Cameroun, à environ 0.9 % pour le Ghana et 2 % pour le Mali. Alors que dans ces deux derniers pays, les flux d'aide au secteur agricole progressent substantiellement depuis quelques années, ils sont en recul au Cameroun. Ces trois pays pourraient voir l'aide à leur agriculture augmenter considérablement si l'on répondait favorablement à la demande généralisée d'accroître la priorité accordée au secteur. La part de l'agriculture dans l'aide sectorielle totale (libellée dans le graphique 4 "Part de l'aide à l'agriculture") s'est contractée, mais cela est dû à l'accroissement du volume d'aide au secteur social (santé et éducation, essentiellement), et non à une véritable réduction des montants alloués au secteur agricole.

La composition de l'aide à l'agriculture a largement favorisé la production, tandis que la recherche, la vulgarisation et l'enseignement agricoles ont vu leur part diminuer

Les données présentées dans le graphique 4 correspondent aux dépenses totales d'aide à l'agriculture. Le graphique 5, basé sur ces mêmes données pour l'ensemble de la période comprise entre 1990 et 2005, ventile les dépenses entre quatre grandes sous-catégories : (a) soutien à la production agricole¹ ; (b) recherche, enseignement et vulgarisation agricoles ; (c) soutien à l'élaboration et à l'administration des politiques agricoles ; et (d) catégorie résiduelle "autres". La part la plus importante de ces dépenses a servi à soutenir l'accroissement de la production agricole.

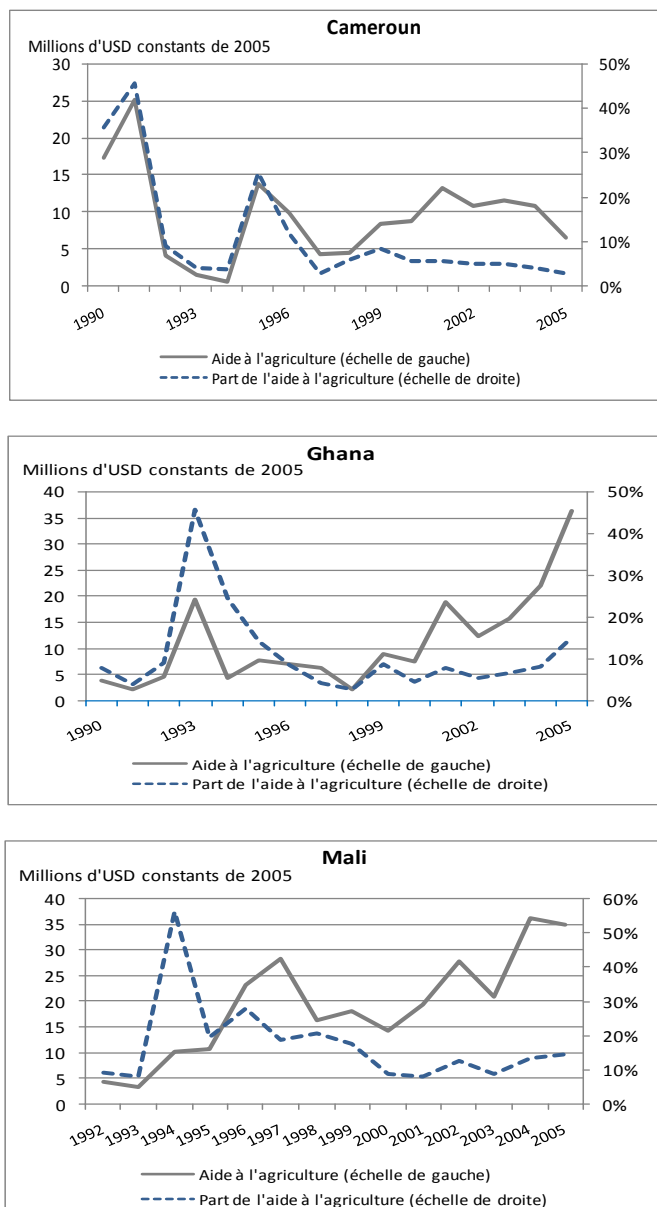
Traditionnellement, ce sont principalement les cultures d'exportation et les cultures vivrières qui bénéficient des mesures de soutien à la production, les dépenses affectées au sous-secteur de l'élevage étant bien moindres. Cette forme de soutien a surtout été prédominante au Mali, où elle a représenté près des trois quarts de l'aide totale au secteur agricole au cours de la période 1990-2005. A cet égard, il est utile de rappeler que le volume de l'aide au secteur agricole est lui-même, tant en termes absolus que par rapport à la taille du secteur, beaucoup plus important au Mali qu'au Ghana ou au Cameroun.

Il est généralement admis que les investissements publics dans la recherche, la vulgarisation et l'enseignement agricoles ont une rentabilité sociale élevée (Alston *et al.* 2008, Fan *et al.* 2000). Pourtant, au cours de la période de 1990-2005, les dépenses financées par l'aide relevant de cette catégorie n'ont représenté en moyenne que 6 % de

-
1. Aux fins de cette étude, les catégories du CAD retenues pour la notification des pays créanciers et prises en compte dans le soutien à la production agricole sont les suivantes : ressources en terres agricoles, ressources en eau destinée à l'agriculture, intrants agricoles, productions alimentaires végétales, cultures industrielles ou d'exportation, productions animales, services agricoles, protection des plantes, protection après récolte et lutte contre les ravageurs, services financiers agricoles et services vétérinaires.

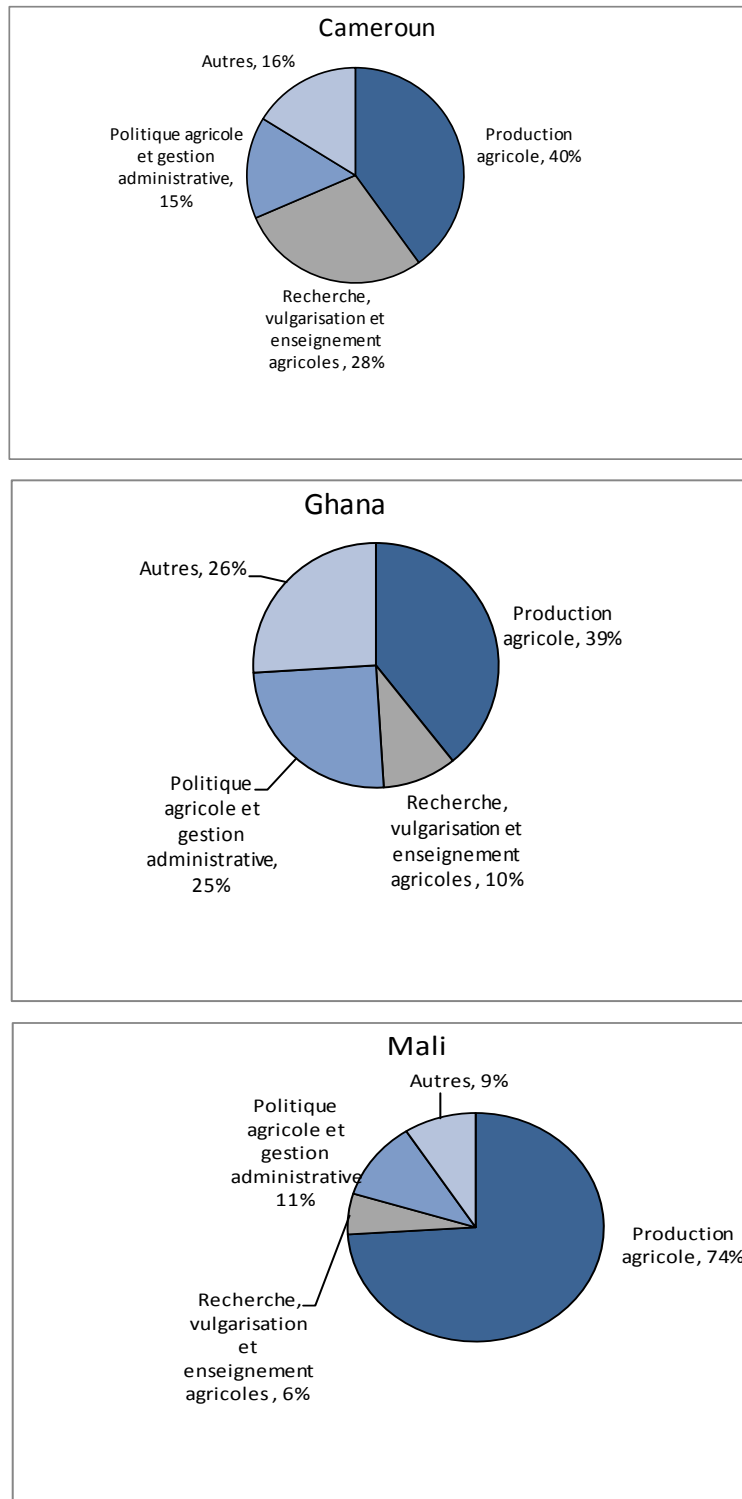
l'aide totale à l'agriculture dans le cas du Mali, 10 % dans celui du Ghana et 28 % dans celui du Cameroun. L'aide à l'élaboration et à l'administration des politiques agricoles a gagné en importance relative au cours de ces dernières années, et ce, vraisemblablement, en partie en raison de l'implication croissante des ministères de l'Agriculture dans la planification stratégique et dans le suivi et l'évaluation des politiques – évolution fortement encouragée par la communauté des donateurs.

Graphique 4. Dépenses d'aide à l'agriculture



Source : OCDE, CAD/SNPC, consultable en ligne, 2007.

Graphique 5. Allocation de l'aide à l'agriculture, parts des dépenses totales pour la période 1990-2005



Source : OCDE, CAD/SNPC, consultable en ligne, 2007.

Incidences des politiques agricoles des pays de l'OCDE

Les effets des politiques adoptées par les pays de l'OCDE dans les domaines des échanges et des subventions agricoles varient selon les pays et les produits

Les agriculteurs camerounais, ghanéens et maliens peuvent être à la fois favorisés et pénalisés par les politiques mises en œuvre dans les pays membres de l'OCDE. De nombreux pays de l'OCDE imposent des droits de douane sur les importations de biens agricoles, certains versent des subventions destinées à encourager les exportations et apportent une aide financière supplémentaire par le biais de paiements budgétaires directs, d'allègements fiscaux, de bonifications de crédit et de régimes préférentiels pour les carburants et les engrais. Ces interventions accroissent les incitations à produire et, au bout du compte, l'offre de produits protégés sur les marchés mondiaux. A travers les échanges et les liens entre les marchés mondiaux, la protection douanière et le soutien interne accordés aux agriculteurs des pays de l'OCDE engendrent des prix mondiaux inférieurs à ce qu'ils auraient été en leur absence, et ainsi des revenus agricoles moins importants dans certains pays n'appartenant pas à la zone de l'OCDE.

Cependant, plusieurs des productions agricoles majeures des trois pays étudiés, comme le cacao et le café, ne sont pas cultivées pas dans les pays de l'OCDE ou seulement en petites quantités. En conséquence, la protection commerciale dont bénéficient ces produits dans les pays de l'OCDE tend naturellement à être relativement faible. Par ailleurs, d'autres denrées produites dans l'un ou l'autre des pays étudiés, comme le riz ou le coton, donnent lieu à une aide substantielle dans les pays de l'OCDE, et il ne fait aucun doute que leurs cours mondiaux sont plus faibles qu'ils ne le seraient en l'absence de la protection douanière et du soutien accordés aux agriculteurs de la zone de l'OCDE.

L'OCDE a récemment effectué une simulation de l'impact des politiques à l'aide d'un modèle d'équilibre général afin d'estimer les effets d'une baisse généralisée des droits de douane et des subventions agricoles des pays de l'OCDE sur les économies et les marchés, pour divers groupes de marchés nationaux, régionaux et mondiaux (OCDE, 2007). Cette étude a notamment estimé les conséquences que pourrait avoir, sur les revenus agricoles d'un grand nombre de pays et de régions, la réduction de toutes les formes de protection commerciale et de subvention appliquées par les pays de l'OCDE. Même si, dans ce modèle, aucun des trois pays étudiés n'est identifié séparément, on peut se faire une idée de l'impact potentiel que ces mesures auraient sur eux à partir des résultats obtenus pour un agrégat régional représentant l'ensemble des pays subsahariens, à l'exception de l'Afrique du Sud. Or, il ressort de ces résultats que les prix des produits agricoles échangeables et les revenus agricoles de la région augmenteraient de 2 à 3 % si les pays membres de l'OCDE éliminaient toutes les formes de protection et de soutien à leur agriculture.

Le coton, culture importante au Cameroun et principale culture d'exportation du Mali, n'est pas pris en compte de manière distincte dans les estimations du soutien aux producteurs effectuées pour les pays de l'OCDE. Toutefois, on s'accorde généralement à penser que les subventions accordées au coton par les pays de l'OCDE entraînent non seulement une augmentation de l'offre, mais également une baisse des prix mondiaux du coton fibre. L'ampleur potentielle de ces effets a fait l'objet de nombreuses études ces dernières années, mais leurs résultats diffèrent quelque peu selon la période considérée, les hypothèses choisies pour les principaux paramètres économiques, et les incitations à produire associées aux différents programmes de subvention.

Alston, Sumner et Brunke (2007) examinent en détail ces aspects complexes, passent en revue les conclusions des nombreuses études réalisées antérieurement et donnent leurs propres estimations des conséquences d'une élimination des seules subventions accordées aux producteurs de coton des États-Unis. D'après ces auteurs, les prix mondiaux du coton fibre augmenteraient de 6 à 14 % si les subventions cotonnières américaines étaient totalement supprimées. Par ailleurs, une étude menée récemment par la Banque mondiale sur les incidences d'une suppression des subventions au coton aux États-Unis et dans l'Union européenne a conclu à des effets du même ordre sur les prix (Anderson et Valenzuela, 2006). Si l'on s'en tient à ces estimations, les agriculteurs maliens pourraient perdre jusqu'à 30 millions USD par an du fait des subventions accordées aux producteurs de coton par les pays de l'OCDE (se reporter à l'annexe 3 pour un exposé de la méthode employée pour parvenir à cette estimation).

Les avantages économiques de l'accès préférentiel sont maigres en général

De nombreux pays de l'OCDE accordent aux exportations agricoles du Cameroun, du Ghana et du Mali un accès à leur marché à des taux de droit inférieurs à ceux résultant de l'application du principe NPF de l'OMC (Liapis, 2007). En théorie, ce traitement préférentiel peut dans une certaine mesure atténuer l'impact négatif du soutien à l'agriculture accordé dans les pays de l'OCDE sur les prix mondiaux et les revenus agricoles de certains pays. La valeur économique de l'accès préférentiel dépend de l'écart entre le droit frappant les importations en provenance du pays bénéficiaire et les taux appliqués aux importations provenant de pays ne bénéficiant pas de l'accès préférentiel - ce qu'on appelle la marge de préférence.

La grande majorité des exportations agricoles du Cameroun entrent dans l'Union européenne, aux États-Unis, au Japon et au Canada en franchise de droit. Calculé sur la base d'une moyenne pondérée par les importations, le taux de droit appliqué sur ces quatre marchés est inférieur à 0.15 %. La marge de préférence dont bénéficient les importations agricoles du Cameroun destinées au Canada, au Japon ou aux États-Unis est particulièrement faible. Toutefois, en ce qui concerne l'Union européenne - qui est de loin le plus gros acheteur de produits exportés par le Cameroun - cette marge est importante, atteignant en moyenne plus de 12 % au cours de la période 2001-03 (également pondérée par les importations). Pour le Cameroun, les avantages économiques totaux de l'accès préférentiel dont bénéficient ses exportations agricoles vers l'Union européenne ont été estimés à environ 46 millions USD (Liapis, 2007), soit un peu plus de 1 % de son PIB agricole (une classification des pays en fonction de la valeur économique de leur accès préférentiel aux marchés agricoles de l'Union européenne indique que le Cameroun arrive parmi les dix premiers).

S'agissant du Ghana, les échanges agricoles avec les pays de l'OCDE concernent principalement les fèves de cacao, qui entrent en franchise de droit quelle qu'en soit la

source, autrement dit il n'existe aucune marge de préférence. L'essentiel des autres exportations agricoles ghanéennes entrent également sur les marchés de l'OCDE à taux zéro ou à des taux de droit très faibles, mais ni les volumes, ni les marges préférentielles ne sont suffisamment importants pour procurer un gain monétaire substantiel. À titre d'exemple, les moyennes, pondérées par les importations, de la marge de préférence sur les exportations du Ghana vers l'Union européenne et les États-Unis ont été inférieures à 2 % en 2003. La valeur annuelle moyenne de l'accès préférentiel pour les exportations agricoles du Ghana à destination de l'Union européenne, des États-Unis, du Japon et du Canada au cours de la période 2001-03 n'a pas atteint 9 millions USD, soit moins de 0.5 % du PIB agricole du pays.

La culture d'exportation de loin la plus importante du Mali, à savoir le coton, entre dans la majeure partie des pays de l'OCDE en franchise de droit, quelle qu'en soit la source. En conséquence, les avantages économiques qu'apporte au Mali l'accès préférentiel sont négligeables, puisqu'on estime que pendant la période 2001-03, ils se sont seulement élevés à quelque 85 000 USD par an.

Performances agricoles

La production agricole réelle est en hausse et la croissance de la production dépasse celle de la population

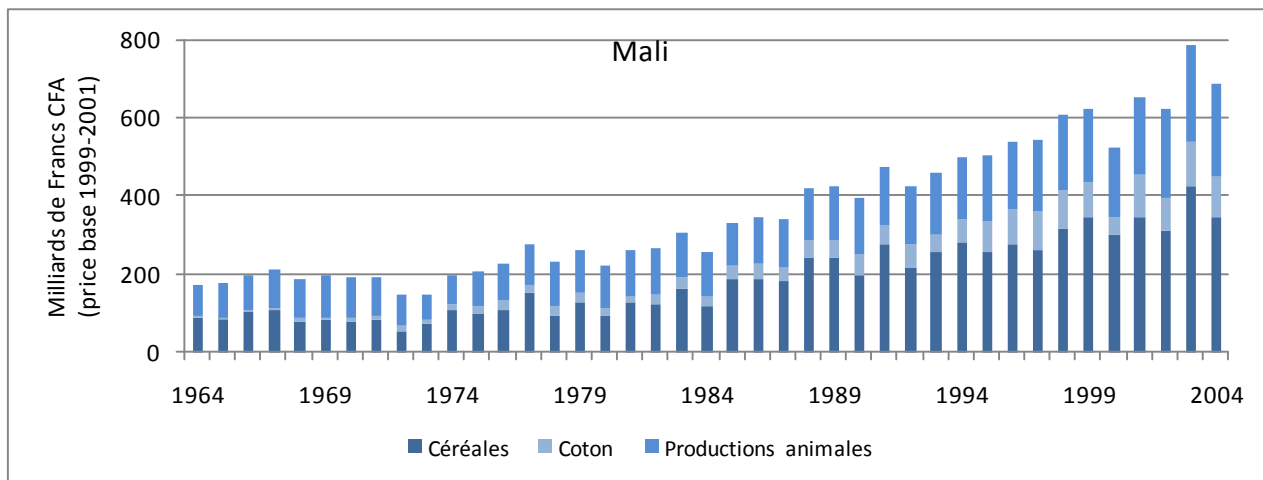
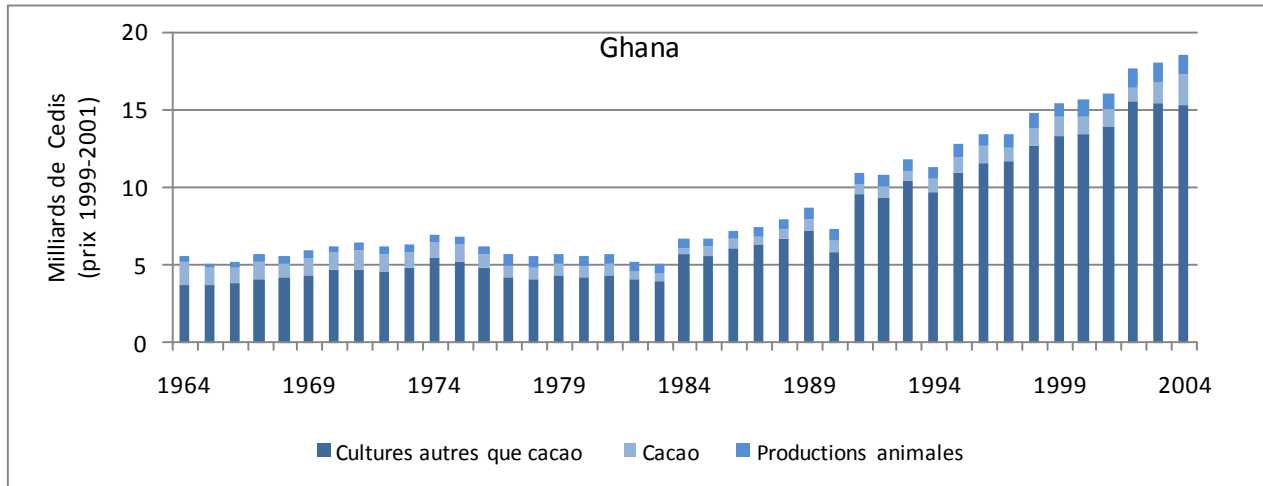
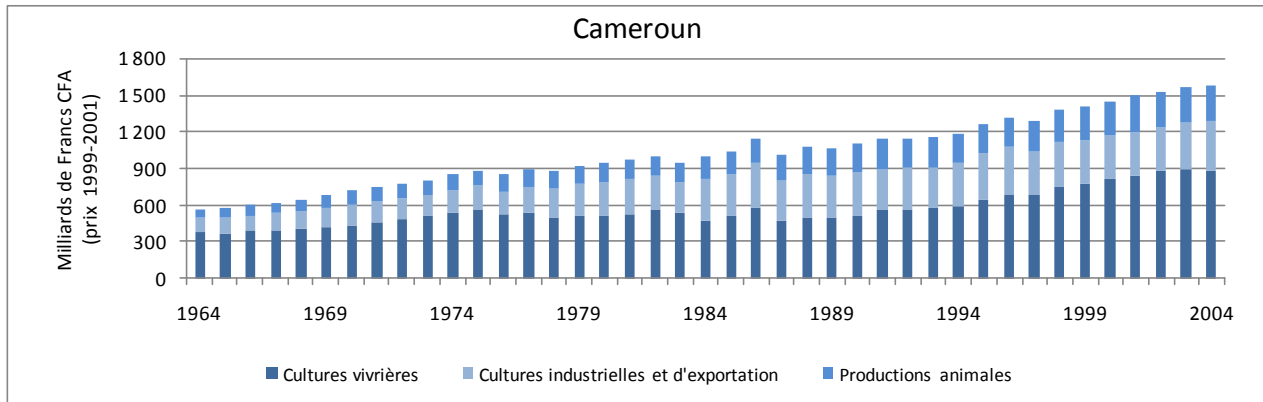
Quels ont été les effets, sur les performances de leur secteur agricole, des réformes engagées par les trois pays étudiés et de la période de transition qui leur a permis de passer d'une situation de grave crise économique à la croissance ? Répondre de manière satisfaisante à cette question nécessiterait un travail analytique dépassant le cadre de la présente étude, mais une simple analyse tendancielle des données disponibles apporte cependant certains éclairages sur ce sujet. Le graphique 6 montre l'évolution de la production agricole en volume au Cameroun, au Ghana et au Mali, ainsi que la ventilation entre les principaux produits agricoles entre 1964 et 2004.¹ On constate une nette accélération de la croissance de la production agricole au cours des années faisant suite à la crise économique survenue dans ces trois pays – à partir de 1983 au Ghana et au Mali et à partir de 1994 au Cameroun. Le renversement de la conjoncture a été particulièrement marqué au Ghana où, entre 1964 et 1983, la variation annuelle moyenne en pourcentage de la valeur réelle totale de la production agricole était légèrement négative, alors qu'elle s'est depuis située en moyenne à près de 6 % par an. Parallèlement, le taux de croissance tendanciel de la production agricole totale a doublé au Mali et au Cameroun après que ces pays ont atteint le creux de la vague. Au cours des dix à vingt années qui ont suivies, la production agricole intérieure n'a pu suivre le même rythme que la croissance démographique dans aucun des trois pays étudiés. Néanmoins, depuis les années de crise, la production alimentaire² a progressé beaucoup plus rapidement que la population dans chacun d'entre eux, en l'occurrence de 6 % par an au Ghana et de 4 % par an au Mali et au Cameroun.

-
1. Ces données ont été obtenues en calculant la valeur annuelle de chaque production végétale et animale sur la base de la moyenne de leurs prix respectifs au cours des trois années comprises entre 1999 et 2001. Pour le Cameroun et le Ghana, cet agrégat a été directement extrait de la base de données FAOSTAT, tandis que pour le Mali, il a été calculé à partir de données nationales en appliquant la méthode de la FAO.
 2. Aux fins de la présente étude, la production alimentaire comprend les produits suivants : les productions végétales et animales vivrières pour le Cameroun, les cultures autres que le cacao et les productions animales pour le Ghana, les céréales et les productions animales pour le Mali. Malgré certaines exceptions (comme l'huile de palme et le sucre dans le cas du Cameroun), ces produits sont essentiellement destinés à la consommation alimentaire intérieure.

La composition de la production agricole a elle aussi évolué à partir du milieu des années 80. C'est ainsi que le Cameroun a progressivement abandonné ses cultures d'exportation traditionnelles (café et cacao, par exemple) au profit des cultures vivrières. Le développement des productions vivrières peut s'expliquer ici par l'augmentation de la demande alimentaire et des prix sous l'effet d'une régionalisation et d'une urbanisation croissantes des marchés des produits alimentaires. Par ailleurs la conjonction de cours mondiaux bas, de rendements faibles et de taux de change défavorables (par rapport à ceux de pays concurrents tels que le Ghana pour le cacao et le Vietnam pour le café) a contribué au déclin des cultures d'exportation traditionnelles.

A l'inverse, la croissance de la production des cultures d'exportation traditionnelles s'est accélérée au Ghana et au Mali. La production ghanéenne de cacao, qui baissait depuis les années ayant suivi l'indépendance du pays (-3.5 % par an sur la période 1961-83), a enregistré une nette reprise depuis 1983 grâce à une expansion des superficies en culture et à une sensible amélioration des rendements. Au Mali, la vedette revient à la production cotonnière. Les réformes politiques ont entraîné une réduction du rôle de l'État dans la commercialisation du coton et se sont traduites, pour les producteurs, par une augmentation de leur part dans les recettes d'exportation. Elles ont été d'autant plus bénéfiques que les cours mondiaux étaient généralement favorables, d'où un accroissement de la production de coton supérieur à la croissance déjà importante de la production agricole totale. Il faut rappeler que ces performances ont été enregistrées en dépit de la concurrence, sur les marchés mondiaux, des exportations subventionnées en provenance des pays de l'OCDE producteurs de coton.

Graphique 6. Évolution de la production agricole réelle pour le Cameroun, le Ghana et le Mali



Source : Statistiques de la FAO (Cameroun et Ghana) et calculs OCDE (Mali) à partir des données nationales issues de la CPS, 2008.

L'expansion des superficies et l'amélioration des rendements ont toutes deux contribué à la croissance de la production

Un rapport majeur sur l'agriculture africaine, réalisé récemment pour le Secrétaire général des Nations Unies, mettait en garde contre les conséquences, pour la sécurité alimentaire future, de la stagnation des rendements des cultures et l'expansion concomitante des superficies cultivées pour pouvoir répondre aux besoins alimentaires de populations en croissance rapide (InterAcademy Council, 2004). Il n'est pas viable à long terme, en effet, que la croissance de la production agricole repose sur la mise en exploitation d'une partie de plus en plus importante des ressources en terres d'un pays. Dans d'autres régions de la planète, la diminution des terres cultivables disponibles a été compensée par l'amélioration des rendements, mais ce n'est pas ce qui se passe généralement en Afrique.

Naturellement, la gravité de ces préoccupations dépend, d'une part, du patrimoine naturel du pays considéré et, d'autre part, du progrès technologique, qui peut selon les cas favoriser des méthodes impliquant une intensification ou une extensification des terres. C'est ainsi qu'au Mali, bien que la part des terres arables dans le territoire agricole total ait augmenté, elle est cependant plus faible qu'au Ghana, et bien plus encore qu'au Cameroun. Par ailleurs, le progrès technique peut favoriser des formes plus extensive d'agriculture qui bénéficient à la production, par exemple en permettant une conversion de terres aujourd'hui impropres à la culture. Il convient également de rappeler qu'il peut être impossible d'augmenter simultanément la superficie cultivée et les rendements moyens, dans la mesure où l'hectare marginal de terre mis en valeur est généralement être moins productif que les surfaces déjà en production.

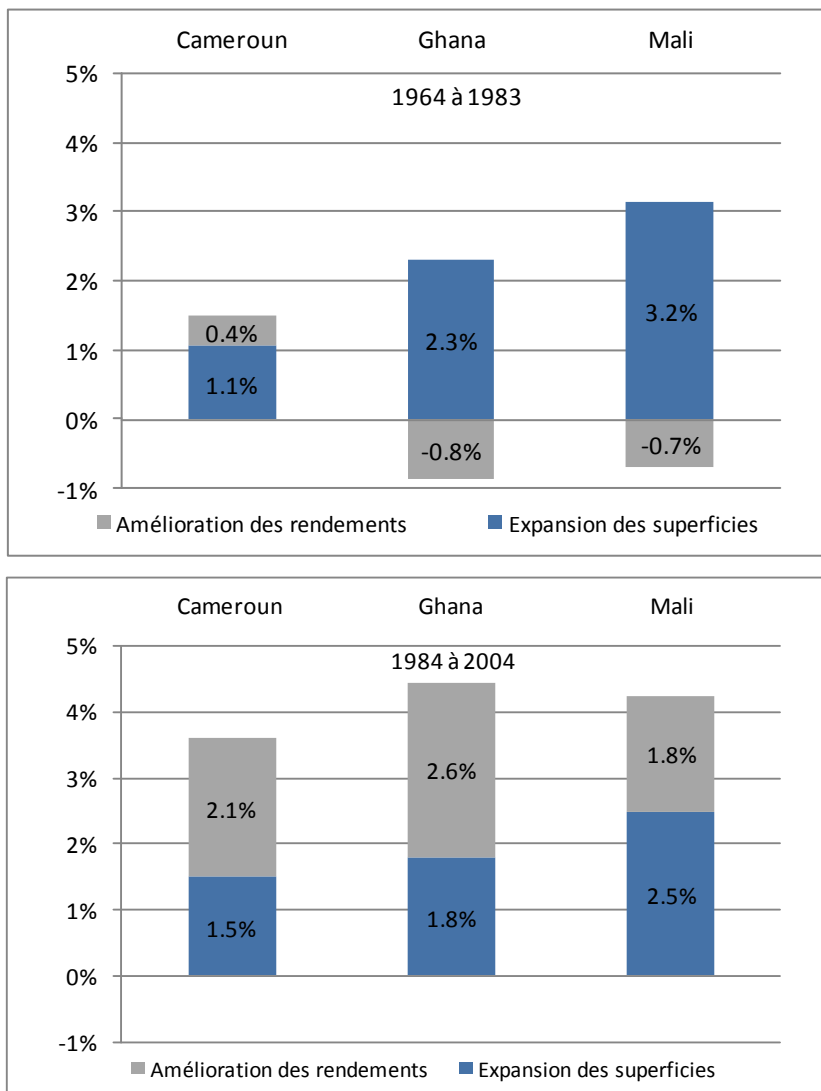
Comme le montrent les données présentées dans le graphique 6, la composition de la production agricole varie considérablement entre les trois pays et il est difficile de comparer l'évolution des superficies et des rendements à partir de données aussi agrégées. Il est alors de pratique courante de se concentrer plutôt sur l'évolution de la production et des rendements céréaliers (se reporter au graphique 7).³ Dans la présente étude, le rendement correspond à la valeur réelle totale de la production céréalière par hectare de superficie céréalière. La valeur de cette variable peut augmenter dans le temps, soit parce que les rendements physiques des différentes cultures prises en compte dans ce groupe (maïs, millet, riz, etc.) sont en hausse, soit parce que la composition de ce groupe comprend de plus en plus de cultures plus rémunératrices. Dans le cas du Cameroun comme dans celui du Ghana, ce second effet n'a guère joué sur les résultats obtenus. En revanche, dans le cas du Mali, la forte croissance de la production et des rendements du riz depuis le milieu des années 80 a tiré à la hausse la valeur réelle totale de la production céréalière, et ce en dépit d'une stagnation des rendements du millet, du sorgho et du maïs, cultures moins rémunératrices.

Pour chacun des pays étudiés, deux périodes sont comparées, à savoir 1964 à 1983 et 1983 à 2004. Dans les trois pays, la production céréalière totale a progressé rapidement ces dernières années à des rythmes annuels qui sont : (a) très supérieurs à ceux de la croissance démographique et (b) beaucoup plus rapides pendant les vingt dernières

3. Pour les trois pays étudiés, le groupe des céréales comprend le millet, le sorgho, le riz pané et le maïs, et inclut en outre le blé pour le Cameroun, l'avoine pour le Ghana et le blé et le fonio pour le Mali. Les données utilisées pour cette variable ont été calculées, comme pour les agrégats figurant dans le graphique 6, en multipliant la production annuelle de chaque groupe de céréales par un prix moyen sur trois ans, puis en additionnant l'ensemble.

années qu'au cours des deux décennies précédentes. De plus, alors que la croissance de la production entre le milieu des années 60 et le milieu des années 80 s'expliquait en grande partie par une expansion des superficies, l'amélioration des rendements a joué un rôle beaucoup plus important depuis. Au Ghana comme au Mali, le taux annuel moyen de croissance des rendements a été négatif pendant les deux premières décennies considérées, mais sensiblement positif au cours des deux dernières.

Graphique 7. Parts respectives de l'expansion des superficies et de l'amélioration des rendements dans l'accroissement de la production céréalière, 1964–1983 et 1984–2004



Source : Statistiques de la FAO (Cameroun et Ghana) et calculs OCDE (Mali) à partir des données nationales issues de la CPS, 2008.

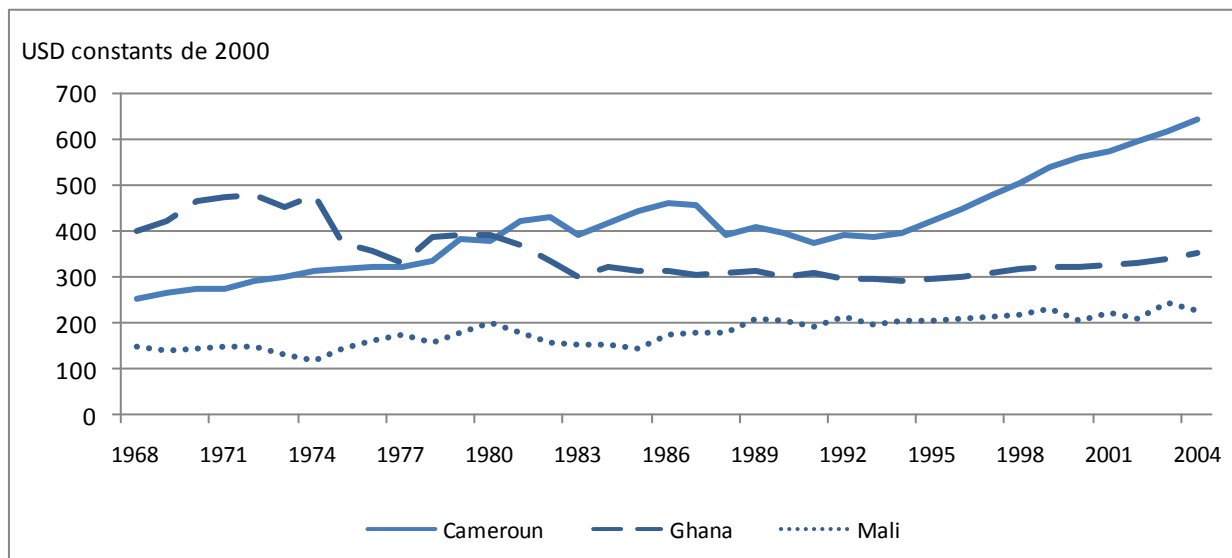
Revenus agricoles et pauvreté rurale

Le redémarrage de la production agricole et alimentaire au Cameroun, au Ghana et au Mali a certainement été bénéfique après la crise économique survenue dans chacun de ces pays. Mais dans quelle mesure ces évolutions se sont-elles accompagnées d'une véritable diminution de la pauvreté ? Dans un tel contexte, l'évaluation des résultats du secteur agricole amène à se poser deux questions : les revenus des personnes tributaires de l'agriculture ou d'activités liées au secteur agricole augmentent-ils ? Les prix que les consommateurs (notamment ceux dont la subsistance dépend d'activités liées à l'agriculture) acquittent pour leur nourriture et d'autres denrées produites par le secteur agricole baissent-ils ? Dans le meilleur des cas, la réponse à ces deux questions est affirmative. Cependant, il arrive parfois que la baisse des prix à la consommation corresponde à une baisse du revenu des agriculteurs et que d'autres fois, les revenus agricoles ne puissent progresser sans que les consommateurs paient des prix plus élevés.

Le PIB agricole mesure les rendements des facteurs primaires : terre, main-d'œuvre et capital, qui sont utilisés pour la production agricole. En supposant que ces facteurs sont largement détenus et fournis par les agriculteurs, le PIB agricole par travailleur sert alors souvent d'indicateur de l'évolution des revenus agricoles¹. Le graphique 8 indique l'évolution du PIB agricole par travailleur dans les trois pays étudiés sur la période 1967 à 2004. Selon cet indicateur, le revenu par travailleur a quelque peu progressé dans les trois pays, en particulier depuis le milieu des années 90, et davantage au Cameroun qu'au Ghana ou au Mali. De manière générale, toutefois, comme le nombre de travailleurs agricoles a également augmenté, le PIB par travailleur n'a progressé dans aucun de ces trois pays au même rythme que la production agricole totale ou le PIB du secteur.

-
1. Les données concernant le PIB agricole et le nombre de travailleurs agricoles posent des problèmes de mesure, le ratio des deux comme indicateur des revenus agricoles doit être considéré avec prudence. Premièrement, tous les facteurs primaires utilisés dans l'agriculture ne sont pas détenus ou fournis par les agriculteurs. En effet, certaines terres et une partie du capital appartiennent à des individus qui ne sont pas exploitants ; une partie de la main-d'œuvre est fournie par des personnes recensées comme travaillant dans d'autres secteurs, et certaines personnes recensées comme travailleurs agricoles gagnent une partie non négligeable de leurs revenus en travaillant dans d'autres secteurs. D'autre part, les données relatives à l'emploi sont rares. Par exemple, la base de données de la Banque mondiale sur les indicateurs du développement dans le monde contient des estimations du pourcentage de la population active du Ghana employée dans l'agriculture pour trois années seulement (61.1 % en 1984, 62.2 % en 1992 et 55.0 % en 2000), une seule estimation pour le Cameroun (60.6 % en 1990) et aucune information pour le Mali.

Graphique 8. Évolution du PIB agricole par travailleur



Source : Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde, 2007.

Le graphique 9 présente les taux nationaux de pauvreté estimés à partir des enquêtes sur le coût de la vie réalisées à différentes périodes dans les trois pays étudiés. De façon générale, ces estimations renvoient à la proportion de personnes dont les dépenses de consommation tombent au-dessous d'un seuil national établi à partir des dépenses minimales nécessaires pour couvrir les besoins de base. Dans tous les cas, des ajustements ont été opérés afin de prendre en compte la valeur des denrées produites par les ménages pour leur autoconsommation. Les procédures suivies diffèrent d'un pays à l'autre, ainsi que d'une année à l'autre dans un même pays. Pour la présente étude, sont indiqués, pour chaque pays, la source des données d'enquête brutes et les rapports desquels sont tirées les estimations des taux de pauvreté. Ces rapports contiennent une documentation complète sur les données, les procédures utilisées pour les analyser et les limites qu'elles comportent.

Dans le cas du Cameroun, les données proviennent de deux enquêtes intitulées « enquête camerounaise auprès des ménages » conduites, respectivement, en 1996 et 2001, et pour lesquelles on utilise habituellement leur acronyme, à savoir ECAM I (1997) et ECAM II (2002). On trouvera dans INS (2002) une analyse et une comparaison des résultats obtenus dans ces deux enquêtes. Entre 1996 et 2001, période de croissance rapide du PIB agricole par travailleur (5 % par an), le taux de pauvreté rurale a reculé de 10 points au Cameroun (de 60 à 50 %). Même si aucune nouvelle estimation de la pauvreté n'a été publiée pour le Cameroun depuis 2002, il semble probable que les taux de pauvreté rurale ont encore baissé, car le PIB par travailleur agricole a conservé à peu près le même rythme de croissance depuis lors. Globalement, par conséquent, on peut sans crainte affirmer que l'amélioration des performances agricoles du Cameroun a largement contribué à réduire les taux de pauvreté rurale et les taux de pauvreté nationale.

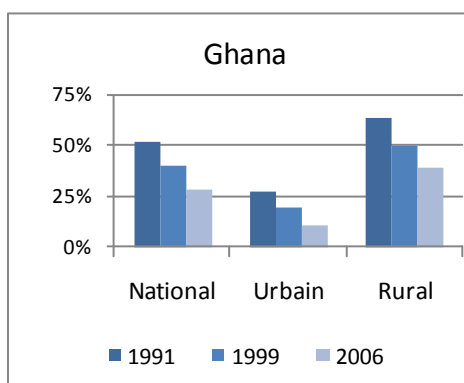
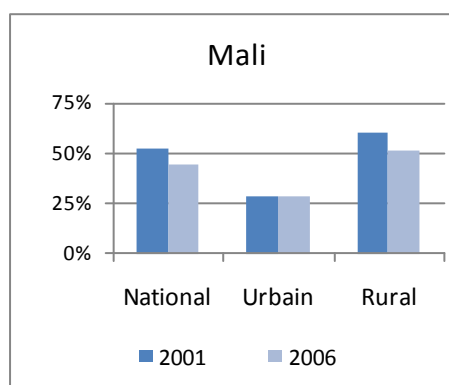
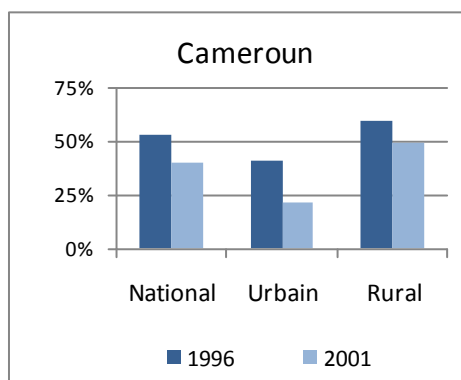
Dans le cas du Mali, les estimations des taux de pauvreté rurale, urbaine et nationale, proviennent d'enquêtes sur le coût de la vie réalisées en 2001 et en 2006. L'enquête de 2001 est appelée EMEP « enquête malienne pour l'évaluation de la pauvreté » et celle de 2006 ELIM « enquête légère intégrée auprès des ménages ». Les estimations qui ont

été retenues pour la présente étude résultent d'une analyse approfondie des données brutes obtenues dans ces deux enquêtes et réalisée par Mesplé-Soms *et al.* (2008). Bien que les enquêtes EMEP et ELIM aient cherché à obtenir des informations tant sur les dépenses alimentaires que sur les dépenses autres que l'alimentation, Mesplé-Soms *et al.* n'ont utilisé que les données mesurant les dépenses d'alimentation. Ces auteurs ont choisi de privilégier les seules denrées alimentaires (en effet, mesurer les dépenses de consommation en termes réels nécessitait des informations sur les prix au niveau régional et les données manquaient pour les denrées non alimentaires).

On estime que la proportion de pauvres dans la population totale du Mali a reculé de 52.1 % à 44.4 % entre 2001 et 2006, essentiellement grâce à la baisse du taux de pauvreté rurale, qui est passé de 60.4 % à 51.7 %. En ce qui concerne le taux de pauvreté urbaine de ce pays, on estime qu'il a augmenté de quelques fractions de point entre les deux années d'enquête (de 28.4 % à 28.7 %), cette relative stagnation s'expliquant peut-être par l'effet d'atténuation, sur les taux des salaires urbains, d'une migration continue et rapide des ruraux vers les zones urbaines. Au niveau national, même si la population du Mali continue de croître à un rythme d'environ 3 % par an entre 2001 et 2006, l'incidence plus faible de la pauvreté a plus que compensé cette croissance, de sorte que le nombre absolu de personnes vivant dans la pauvreté a également baissé.

Le rôle joué par l'amélioration des performances du secteur agricole dans la hausse des revenus des agriculteurs et la réduction de la pauvreté rurale est moins clair dans le cas du Mali que pour le Cameroun. Comme le montre le graphique 8, la croissance du PIB par travailleur agricole a été relativement peu marquée au Mali comparée à celle du Cameroun. Toutefois, sur la période pour laquelle on dispose d'estimations de la pauvreté, la croissance du PIB par travailleur s'est quelque peu accélérée, ce qui aurait contribué à l'amélioration des taux de pauvreté. Une autre hypothèse peut être avancée, à savoir que si les taux de pauvreté rurale se sont améliorés, c'est moins grâce à la hausse des revenus agricoles, qu'à l'augmentation des revenus ruraux provenant d'autres sources. C'est ainsi qu'au Mali, comme dans les pays en développement en général, les gains des travailleurs agricoles (essentiellement propriétaires exploitants) sont sensiblement plus faibles que ceux des travailleurs d'autres secteurs. Un redéploiement suffisamment important des emplois agricoles vers des emplois ruraux ne relevant pas de l'agriculture pourrait sensiblement relever les revenus moyens nationaux des travailleurs ruraux.

Graphique 9. Taux de pauvreté¹



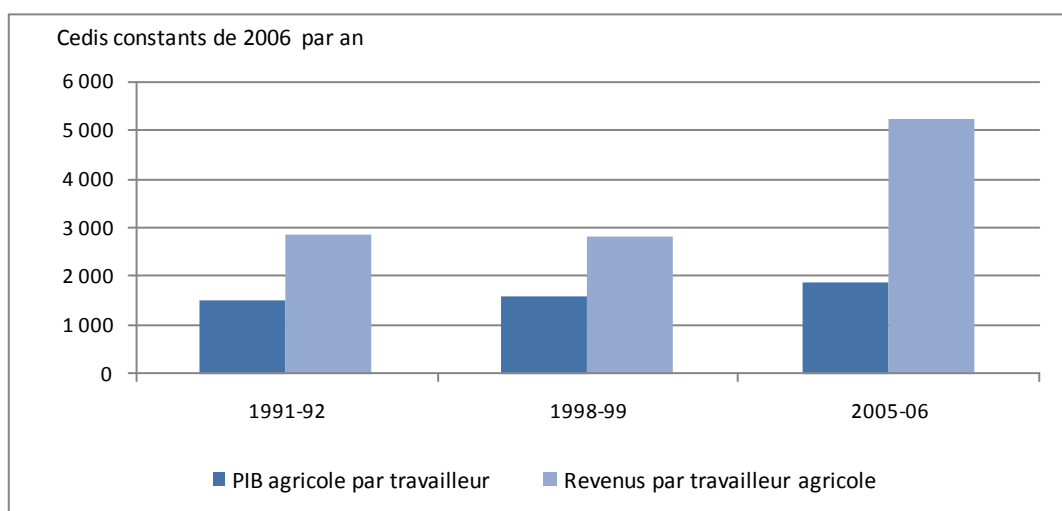
1. Les résultats présentés pour le Mali correspondent à des comparaisons reposant sur les seules dépenses alimentaires.

Sources : Enquêtes sur le coût de la vie : ECAM I et ECAM II (Cameroun), GLSS (enquête sur le niveau de vie au Ghana), EMEP et ELIM (Mali), 2008.

Dans le cas du Ghana, les données relatives à la pauvreté présentées dans le graphique 9 proviennent de trois enquêtes sur le niveau de vie au Ghana (GLSS) conduites par le Service de statistiques du Ghana au cours des périodes 1991-92, 1998-99 et 2005-06. La discussion ci-après repose sur les résultats obtenus dans le cadre d'une analyse, réalisée par la Banque mondiale, à partir des données indiquées dans Coulombe et Wodon (2007). A l'échelle nationale, le taux de pauvreté a chuté de 51.7 % en 1991-92 à 39.5 % en 1998-99, puis à 28.5 % en 2005-06, ce qui constitue probablement une réduction de la pauvreté sans précédent dans l'ensemble de l'Afrique subsaharienne depuis quinze ans. Le Ghana est en passe de réaliser l'objectif du Millénaire pour le développement consistant à réduire de moitié le nombre de personnes vivant dans la pauvreté bien avant l'échéance de 2015, voire même, peut-être, d'ici à la fin de 2008. Au Ghana, la pauvreté est presque exclusivement un phénomène rural et, au sein de la population rurale, elle frappe plus particulièrement les individus tributaires de l'agriculture. Il est important de noter que l'incidence estimée de la pauvreté rurale dépasse aujourd'hui à peine 10 %, soit moins du tiers du taux estimé en 1991-92. Les taux de pauvreté rurale sont plus élevés (39 % selon l'enquête de 2005-06) et n'ont pas chuté aussi rapidement. Il n'en demeure pas moins que l'incidence de la pauvreté rurale est très inférieure au Ghana à celle enregistrée dans les autres pays de la région.

Comme pour le Mali, les données présentées dans le graphique 8 ne permettent pas de déceler très précisément quel rôle l'amélioration des performances agricoles du Ghana a joué dans la réduction de la pauvreté rurale. Néanmoins, dans le cas du Ghana, on dispose de certaines données qui permettent de mieux appréhender la situation. Le graphique 10 compare le PIB agricole par travailleur et les revenus par travailleur agricole pour les périodes 1991-92, 1998-99 et 2005-06. En théorie, le premier indicateur mesure uniquement les revenus tirés d'activités agricoles, tandis que le second comprend les revenus que les personnes recensées comme travailleurs agricoles tirent de sources à la fois agricoles et non agricoles. Les données concernant le PIB agricole par travailleur correspondent à des moyennes sur deux ans reposant sur les comptes nationaux, tandis que les données relatives aux revenus représentent des estimations établies à partir des enquêtes extraites de l'étude de Coulombe et Wodon (2006). Ces deux indicateurs ont connu une hausse, et dans les deux cas, l'augmentation a été plus importante de 1998-99 à 2005-06 que de 1991-92 à 1998-99. Pendant les trois périodes au cours desquelles les enquêtes ont été réalisées, le PIB agricole par travailleur a été tout juste inférieur à 50 % des revenus totaux, signe que la diversification des sources de revenu des travailleurs agricoles ghanéens n'est pas extrêmement différente de celle observée dans d'autres enquêtes réalisées pour le Ghana et pour d'autres pays. Néanmoins, la croissance apparente des revenus par travailleur a été beaucoup plus rapide que la croissance du PIB par travailleur. Cette dernière évolution semble indiquer, bien qu'elle n'en apporte pas la preuve, que les progrès enregistrés sur le front de la pauvreté rurale au Ghana pourraient être davantage imputables aux évolutions de l'économie rurale non agricole qu'à celles de l'économie agricole proprement dite.

Graphique 10. Comparaison entre les revenus agricoles et le PIB par travailleur agricole au Ghana



Source : Coulombe et Wodon, 2007 et calculs OCDE, 2008.

Implications et limites

Les choix de politique macroéconomique et agricole effectués par les pays étudiés au cours des dix à vingt dernières années ont permis de réduire et de stabiliser les taux d'inflation, d'avoir des taux de change reflétant mieux les réalités du marché, de diminuer sensiblement les taxes à l'exportation et de laisser les forces du marché jouer un rôle beaucoup plus important dans la détermination des prix des produits agricoles. Ces réformes ont fortement diminué les biais anti-agricoles qui existaient auparavant. Elles semblent avoir donné des résultats satisfaisants, de sorte que là où subsistaient des vestiges de ces biais, comme dans le cas du coton pour le Mali et, bien que dans une moindre mesure, dans celui du cacao pour le Ghana, ceux-ci devraient être éliminés. Les droits de douane sur les importations ont été harmonisés, et le système a gagné en transparence, mais les taux de droit applicables aux produits pris en compte semblent plutôt élevés au Ghana et au Cameroun (15 à 20 %), et beaucoup moins au Mali (5 %). La réduction de ces droits de douane pourrait : (1) permettre d'améliorer encore la compétitivité des produits d'exportation se trouvant en concurrence pour les mêmes ressources que celles utilisées pour produire des importations protégées ; (2) accroître l'efficacité de l'affectation des ressources à l'échelle de l'économie ; et (3) réduire la facture alimentaire des consommateurs.

Une réduction de la protection des échanges et des subventions agricoles mises en place par les pays de l'OCDE pourrait par ailleurs être favorable aux revenus agricoles des pays étudiés quoique, en dehors de l'exception majeure que constituent les subventions cotonnières, les gains estimés soient modérés. Les récentes augmentations des niveaux effectifs et annoncés de l'aide au développement dans le domaine de l'agriculture offrent des opportunités non seulement de corriger les sous-investissements perçus dans la fourniture de biens d'intérêt public en faveur du secteur, mais également de pallier les défaillances des marchés privés. Pour relever ce défi, il faudrait veiller à ce que les fonds ne soient pas détournés au profit de la fourniture de biens et services dont la production serait mieux assurée par le secteur privé. À l'heure actuelle, une fraction relativement faible de l'aide allouée à l'agriculture sert à financer la recherche, la vulgarisation et les infrastructures agricoles - autant de dépenses publiques dont chacun sait qu'elles procurent de substantiels avantages sociaux.

Un défi en lien avec le précédent, évident lorsque l'on examine le processus de planification et de mise en œuvre des programmes et projets agricoles dans les trois pays étudiés, concerne les modalités d'affectation des flux d'aide ainsi que de suivi et de mesure de leur impact. Dans aucun des trois pays étudiés, l'analyse coûts-bénéfices ne semble jouer un rôle important dans la planification, le suivi ou l'évaluation de l'action publique. Or, les besoins en la matière se font plus pressants à mesure que la responsabilité des décisions d'affectation de l'aide est transférée, et ce de plus en plus, des donateurs aux bénéficiaires. Faute de pouvoir soumettre différents choix à une rigoureuse analyse coûts-bénéfices, des sommes considérables risquent d'être gaspillées.

Il sera difficile de répondre à ces besoins étant donné les systèmes de soutien statistique et les capacités analytiques dont disposent ces pays.

Le soutien à la production agricole (et non à la productivité agricole) occupait jusqu'ici une place centrale dans l'affectation de l'aide agricole aux trois pays étudiés. Pour le Ghana, le Cameroun et le Mali (bien que, peut-être, dans une moindre mesure pour ce dernier), l'avantage que présente un tel choix ne ressort pas clairement des données. En effet, la production agricole augmente à un rythme suffisamment rapide pour permettre de répondre aux besoins alimentaires internes, et la production de cultures d'exportation est généralement en plein essor, mais il semble que ces résultats soient davantage liés à la réforme des politiques macroéconomiques et sectorielles qu'aux subventions accordées au titre de la production. La forte croissance de la production agricole réelle n'a pas entraîné les améliorations correspondantes des revenus agricoles ou de la situation de pauvreté, que ce soit au Ghana ou au Mali (contrairement au Cameroun). Il apparaît évident que l'amélioration des seules performances agricoles ne saurait permettre de progresser suffisamment sur le front de la lutte contre la pauvreté. Alors que l'agriculture a sans nul doute un rôle à jouer, il semble que des investissements publics visant à améliorer les capacités productives (entre autres, les services de vulgarisation et de conseil, la recherche et le développement technologique, ainsi que les infrastructures) offrent *a priori* des avantages supérieurs au soutien généralisé aux prix et aux intrants.

Certains des indicateurs étudiés ici (recul de la part du PIB agricole et de l'emploi agricole, importance des écarts de revenu entre populations agricoles et non agricoles) sont caractéristiques des pays qui se développent. De façon générale, ce processus conduit à une forte baisse du nombre d'agriculteurs et de la part de leurs revenus provenant de sources agricoles. Les politiques publiques de demain pourraient donc être davantage liées à des choix favorisant une diversification des revenus et une transition douce d'activités agricoles vers des activités non agricoles - dans les contextes ruraux comme dans les contextes urbains. Le cadre le plus adéquat pour répondre à ces besoins, comme les programmes de formation et d'enseignement ou encore d'aide financière transitoire, s'insère plus probablement au sein de la politique de développement rural ou, plus généralement, de croissance et d'ajustement économiques.

Bien entendu, il serait difficile de dresser des recommandations politiques sans questionner la fiabilité des données et la robustesse des méthodes utilisées. Les conclusions tirées ont été fondées sur une analyse descriptive des tendances en matière de politique et de performance agricoles pour un nombre limité d'indicateurs. Par ailleurs, pour certains de ces indicateurs, comme le taux de pauvreté, les estimations ne sont pas toujours comparables, et ne sont disponibles que pour les années récentes. Les données fiables sur les prix, l'utilisation des intrants et les revenus des travailleurs agricoles et des foyers ruraux sont pratiquement inexistantes. Ces contraintes limitent directement la qualité, la profondeur ainsi que l'étendue de l'analyse économique qui serait nécessaire pour valider toute recommandation politique, y compris celles issues de cette étude.

Bien d'autres sujets appelleraient plus d'attention que ne le permet ce rapport. Parmi les contraintes susceptibles de freiner le développement agricole et rural dans les pays étudiés, quatre méritent d'être analysées de manière plus approfondie :

- L'accès à des emplois non agricoles et à d'autres opportunités de diversification des sources de revenu.

- Les dysfonctionnements du marché empêchant la transmission des prix dans la filière agricole, depuis l'exploitation jusqu'au marché, ou renchérissant les coûts du transport, du crédit et des intrants modernes au-delà de ce qu'ils devraient être.
- Les effets des politiques agricoles et commerciales sur l'économie et les marchés, tant dans les pays étudiés que dans les pays qui sont ou devraient être d'importants partenaires commerciaux.
- La sécurité des régimes d'occupation des terres et l'efficacité des marchés fonciers.

Annexe 1

Estimation du soutien des prix du marché par denrée

Tableau A1.1. Cameroun : Soutien des prix du marché

		1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Principales exportations													
Amandes de palme	millions USD	-37.73	-38.42	-39.02	-21.22	-12.63	-11.74	-12.93	-11.94	-5.50	0.00	0.00	0.00
	...en % de la valeur de la production	-43%	-43%	-43%	-43%	-18%	-16%	-16%	-16%	-7%	0%	0%	0%
Café	millions USD	-36.67	-23.33	-22.13	-16.38	-12.08	-10.36	-6.42	-18.96	-5.04	0.00	0.00	0.00
	...en % de la valeur de la production	-43%	-43%	-43%	-43%	-18%	-16%	-16%	-16%	-5%	0%	0%	0%
Fèves de cacao	millions USD	-33.46	-29.95	-32.02	-23.77	-21.87	-12.51	-12.80	-21.06	-5.97	0.00	0.00	0.00
	...en % de la valeur de la production	-43%	-43%	-43%	-43%	-18%	-16%	-16%	-16%	-5%	0%	0%	0%
Coton	millions USD	-15.98	-17.16	-15.95	-17.99	-8.09	-10.04	-7.56	-7.64	-2.80	0.00	0.00	0.00
	...en % de la valeur de la production	-43%	-43%	-43%	-43%	-18%	-16%	-16%	-16%	-5%	0%	0%	0%
Sous-total produits exportables													
	millions USD	-123.84	-108.86	-109.12	-79.37	-54.67	-44.64	-39.71	-59.60	-19.32	0.00	0.00	0.00
	...en % de la valeur de la production	-43%	-43%	-43%	-43%	-18%	-16%	-16%	-16%	-6%	0%	0%	0%
Principales importations de produits végétaux													
Mais	millions USD	24.51	23.69	21.77	12.39	13.43	22.32	23.31	23.21	29.29	25.17	25.97	25.45
	...en % de la valeur de la production	17%	17%	17%	17%	15%	16%	17%	17%	18%	19%	20%	16%
Sorgho	millions USD	12.38	16.50	16.30	8.06	10.52	8.25	11.04	17.39	19.47	27.32	17.21	15.52
	...en % de la valeur de la production	17%	17%	17%	17%	15%	16%	17%	17%	18%	19%	20%	16%
Millet	millions USD	3.12	3.82	4.01	1.84	2.41	2.13	3.09	3.62	6.87	5.38	2.73	2.30
	...en % de la valeur de la production	17%	17%	17%	17%	15%	16%	17%	17%	18%	19%	20%	16%
Sucre	millions USD	0.37	0.53	0.46	0.28	1.69	2.31	2.14	1.65	2.05	2.31	2.52	3.25
	...en % de la valeur de la production	5%	5%	5%	5%	23%	23%	23%	23%	23%	23%	23%	23%
Sous-total principales importations de produits végétaux													
	Millions USD	40.39	44.54	42.54	22.57	28.05	35.01	39.59	45.87	57.68	60.18	48.42	46.52
Principales importations de viande													
Viande porcine	millions USD	7.06	13.66	15.14	9.24	8.37	7.83	6.61	6.98	5.44	6.41	5.25	5.53
	...en % de la valeur de la production	20%	20%	20%	20%	20%	19%	19%	19%	18%	18%	17%	17%
Viande de volaille	millions USD	13.64	19.57	17.26	11.20	10.54	12.09	11.80	11.16	9.83	6.92	8.88	9.36
	...en % de la valeur de la production	20%	20%	20%	20%	20%	19%	19%	19%	18%	18%	17%	17%
Viande de bœuf	millions USD	27.22	38.54	59.39	37.30	26.99	30.12	30.07	27.01	35.24	34.40	30.80	31.00
	...en % de la valeur de la production	18%	18%	18%	18%	18%	18%	18%	18%	17%	17%	17%	17%
Sous-total principales importations de viande													
	Millions USD	47.92	71.77	91.79	57.74	45.90	50.05	48.49	45.15	50.51	47.73	44.93	45.90
Total produits importables													
	millions USD	88.31	116.31	134.33	80.32	73.96	85.06	88.08	91.02	108.18	107.90	93.35	92.42
	...en % de la valeur de la production	17.6%	17.8%	17.9%	18.0%	17.3%	17.5%	17.6%	17.8%	18.1%	18.4%	18.5%	16.6%
Total général - produits échangeables													
	millions USD	-35.53	7.45	25.21	0.95	19.29	40.41	48.36	31.41	88.87	107.90	93.35	92.42
	...en % de la valeur de la production	-4.5%	0.8%	2.5%	0.2%	2.6%	5.2%	6.4%	3.5%	9.4%	12.6%	13.2%	10.8%

Tableau A1.1.1. Cameroun : viande de boeuf et de veau

	Source	Unités	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
I. Niveau de production	FAOSTAT	000t	74.3	75.0	75.0	75.0	73.0	73.0	76.0	77.0	91.2	93.0	94.8	90.0
II. Prix aux producteurs	FAOSTAT	USD/t	1 992.7	2 795.0	4 306.8	2 704.9	2 010.6	2 273.5	2 210.1	1 986.1	2 218.3	2 154.0	1 919.9	2 027.3
III. Valeur de la production	(I) * (II)/1000	Millions USD	148.1	209.6	323.0	202.9	146.8	166.0	168.0	152.9	202.3	200.3	182.0	182.5
IV. Prix de référence (au départ de l'exploitation)	II/(1+IV.1/100)	USD/t	1 626.3	2 281.1	3 514.9	2 207.5	1 640.9	1 860.9	1 814.4	1 635.4	1 831.9	1 784.2	1 595.0	1 682.8
IV.1. Droit de douane (1994, 1995, 2001, 2002)	UNCTAD	%	22.5	22.5	22.5	22.5	22.5	22.2	21.8	21.5	21.1	20.7	20.4	20.5
V. Ecart par rapport au prix du marché	(II) - (IV)	USD/t	366.4	513.9	791.9	497.4	369.7	412.6	395.7	350.8	386.4	369.9	324.9	344.5
VI. Soutien des prix du marché (SPM)	(I) * (V)/1000	Millions USD	27.2	38.5	59.4	37.3	27.0	30.1	30.1	27.0	35.2	34.4	30.8	31.0

Tableau A1.1.2. Cameroun : café vert

	Source	Unités	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
I. Niveau de production	FAOSTAT	000t	115.1	76.2	68.4	73.7	74.0	104.1	63.6	112.5	98.0	86.2	70.5	41.0
II. Prix aux producteurs	FAOSTAT	USD/t	743.5	714.3	754.7	518.4	924.9	637.5	647.0	1 079.7	977.9	686.0	407.6	1 004.3
III. Valeur de la production	(I) * (II)/1000	Millions USD	85.6	54.4	51.6	38.2	68.4	66.4	41.1	121.5	95.8	59.1	28.7	41.2
IV. Prix de référence (au départ de l'exploitation)	II/(1+IV.1/100)	USD/t	1 062.1	1 020.4	1 078.2	740.6	1 088.1	736.9	747.9	1 248.2	1 029.4	686.0	407.6	1 004.3
IV.1. Droit de douane (taxe à l'exportation si négatif)	MINAG	%	-30.0	-30.0	-30.0	-30.0	-15.0	-13.5	-13.5	-13.5	-5.0	0.0	0.0	0.0
V. Ecart par rapport au prix du marché	(II) - (IV)	Millions USD	-318.6	-306.1	-323.5	-222.2	-163.2	-99.5	-101.0	-168.5	-51.5	0.0	0.0	0.0
VI. Soutien des prix du marché (SPM)	(I) * (V)/1000	Millions USD	-36.7	-23.3	-22.1	-16.4	-12.1	-10.4	-6.4	-19.0	-5.0	0.0	0.0	0.0

Tableau A1.1.3. Cameroun : fibres de coton

	Source	Unités	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
I. Niveau de production	FAOSTAT	000t	47.1	52.6	51.7	62.5	78.6	90.0	73.1	75.1	79.8	85.0	96.8	103.0
II. Prix aux producteurs	FAOSTAT	USD/t	791.8	760.7	719.1	671.6	583.2	714.6	663.1	651.7	667.3	581.0	563.5	578.7
III. Valeur de la production	(I) * (II)/1000	Millions USD	37.3	40.0	37.2	42.0	45.8	64.3	48.4	48.9	53.3	49.4	54.6	59.6
IV. Prix de référence (au départ de l'exploitation)	II/(1+IV.1/100)	USD/t	1 131.1	1 086.7	1 027.3	959.4	686.1	826.1	766.6	753.5	702.4	581.0	563.5	578.7
IV.1. Droit de douane (taxe à l'exportation si négatif)	MINAG	%	-30.0	-30.0	-30.0	-30.0	-15.0	-13.5	-13.5	-13.5	-5.0	0.0	0.0	0.0
V. Ecart par rapport au prix du marché	(II) - (IV)	USD/t	-339.3	-326.0	-308.2	-287.8	-102.9	-111.5	-103.5	-101.7	-35.1	0.0	0.0	0.0
VI. Soutien des prix du marché (SPM)	(I) * (V)/1000	Millions USD	-16.0	-17.2	-15.9	-18.0	-8.1	-10.0	-7.6	-7.6	-2.8	0.0	0.0	0.0

Tableau A1.1.4. Cameroun : fèves de cacao

	Source	Unités	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
I. Niveau de production	FAOSTAT	000t	105.0	97.8	99.0	107.0	134.0	125.7	126.8	125.0	116.0	122.6	122.1	125.0
II. Prix aux producteurs	FAOSTAT	USD/t	743.5	714.3	754.7	518.4	924.9	637.5	647.0	1 079.7	977.9	686.0	407.6	1 004.3
III. Valeur de la production	(I) * (II)/1000	Millions USD	78.1	69.9	74.7	55.5	123.9	80.1	82.0	135.0	113.4	84.1	49.8	125.5
IV. Prix de référence (au départ de l'exploitation)	II/(1+IV.1/100)	USD/t	1 062.1	1 020.4	1 078.2	740.6	1 088.1	736.9	747.9	1 248.2	1 029.4	686.0	407.6	1 004.3
IV.1. Droit de douane (taxe à l'exportation si négatif)	MINAG	%	-30.0	-30.0	-30.0	-30.0	-15.0	-13.5	-13.5	-13.5	-5.0	0.0	0.0	0.0
V. Ecart par rapport au prix du marché	(II) - (IV)	USD/t	-318.6	-306.1	-323.5	-222.2	-163.2	-99.5	-101.0	-168.5	-51.5	0.0	0.0	0.0
VI. Soutien des prix du marché (SPM)	(I) * (V)/1000	Millions USD	-33.5	-29.9	-32.0	-23.8	-21.9	-12.5	-12.8	-21.1	-6.0	0.0	0.0	0.0

Tableau A1.1.5. Cameroun : maïs

	Source	Unités	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
I. Niveau de production	FAOSTAT	000t	495.0	531.0	507.0	524.0	618.0	750.0	760.0	793.0	785.0	741.4	738.6	861.5
II. Prix aux producteurs	FAOSTAT	USD/t	297.4	267.9	257.8	142.0	146.4	189.2	184.8	167.8	204.1	177.7	176.6	186.5
III. Valeur de la production	(I) * (II)/1000	Millions USD	147.2	142.2	130.7	74.4	90.5	141.9	140.5	133.0	160.2	131.8	130.5	160.7
IV. Prix de référence (au départ de l'exploitation)	II/(1+IV.1/100)	USD/t	247.9	223.3	214.9	118.4	124.7	159.5	154.2	138.5	166.8	143.8	141.5	157.0
IV.1. Droit de douane (1994,1995, 2001, 2002)	UNCTAD	%	20.0	20.0	20.0	20.0	17.4	18.7	19.9	21.1	22.4	23.6	24.9	18.8
V. Ecart par rapport au prix du marché	(II) - (IV)	USD/t	49.5	44.6	42.9	23.7	21.7	29.8	30.7	29.3	37.3	33.9	35.2	29.5
VI. Soutien des prix du marché (SPM)	(I) * (V)/1000	Millions USD	24.5	23.7	21.8	12.4	13.4	22.3	23.3	23.2	29.3	25.2	26.0	25.4

Tableau A1.1.6. Cameroun : millet

	Source	Unités	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
I. Niveau de production	FAOSTAT	000t	63.0	55.0	60.0	50.0	66.0	70.7	70.0	65.0	60.0	51.7	50.0	50.3
II. Prix aux producteurs	FAOSTAT	USD/t	297.4	417.1	401.5	221.2	246.6	191.2	266.2	318.9	625.9	544.9	273.9	289.2
III. Valeur de la production	(I) * (II)/1000	Millions USD	18.7	22.9	24.1	11.1	16.3	13.5	18.6	20.7	37.6	28.2	13.7	14.5
IV. Prix de référence (au départ de l'exploitation)	II/(1+IV.1/100)	USD/t	247.9	347.7	334.6	184.4	210.0	161.2	222.0	263.3	511.4	440.9	219.4	243.4
IV.1. Tariff (1994, 1995, 2001, 2002)	UNCTAD	%	20.0	20.0	20.0	20.0	17.4	18.7	19.9	21.1	22.4	23.6	24.9	18.8
V. Ecart par rapport au prix du marché	(II) - (IV)	USD/t	49.5	69.5	66.9	36.8	36.6	30.1	44.2	55.6	114.4	104.1	54.5	45.8
VI. Soutien des prix du marché (SPM)	(I) * (V)/1000	Millions USD	3.1	3.8	4.0	1.8	2.4	2.1	3.1	3.6	6.9	5.4	2.7	2.3

Tableau A1.1.7. Cameroun : viande de volaille

	Source	Unités	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
I. Niveau de production	FAOSTAT	000t	18.0	18.4	19.2	20.4	21.2	24.0	26.8	30.0	28.8	21.2	30.0	30.0
II. Prix aux producteurs	FAOSTAT	USD/t	3 817.4	5 357.1	4 528.3	2 765.0	2 504.8	2 589.6	2 310.5	1 993.4	1 870.7	1 829.3	1 698.4	1 793.4
III. Valeur de la production	(I) * (II)/1000	Millions USD	68.7	98.6	86.9	56.4	53.1	62.2	61.9	59.8	53.9	38.8	51.0	53.8
IV. Prix de référence (au départ de l'exploitation)	II/(1+IV.1/100)	USD/t	3 059.6	4 293.6	3 629.3	2 216.1	2 007.5	2 085.7	1 870.1	1 621.4	1 529.3	1 502.8	1 402.3	1 481.4
IV.1. Tarif (1994,1995, 2001, 2002)	UNCTAD	%	24.8	24.8	24.8	24.8	24.8	24.2	23.6	22.9	22.3	21.7	21.1	21.1
V. Ecart par rapport au prix du marché	(II) - (IV)	USD/t	757.9	1 063.5	899.0	548.9	497.3	503.9	440.4	372.0	341.5	326.4	296.0	312.0
VI. Soutien des prix du marché (SPM)	(I) * (V)/1000	Millions USD	13.6	19.6	17.3	11.2	10.5	12.1	11.8	11.2	9.8	6.9	8.9	9.4

Tableau A1.1.8. Cameroun : viande porcine

	Source	Unités	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
I. Niveau de production	FAOSTAT	000t	14.4	13.2	12.0	12.0	12.0	12.0	12.0	14.4	12.0	16.1	16.2	16.2
II. Prix aux producteurs	FAOSTAT	USD/t	2 468.1	5 212.8	6 355.3	3 880.5	3 515.4	3 354.9	2 890.7	2 597.8	2 482.3	2 225.0	1 859.2	1 963.2
III. Valeur de la production	(I) * (II)/1000	Millions USD	35.5	68.8	76.3	46.6	42.2	40.3	34.7	37.4	29.8	35.9	30.1	31.8
IV. Prix de référence (au départ de l'exploitation)	II/(1+IV.1/100)	USD/t	1 978.1	4 178.0	5 093.6	3 110.1	2 817.5	2 702.1	2 339.7	2 113.0	2 029.2	1 828.0	1 535.1	1 621.7
IV.1. Tarif (1994,1995, 2001, 2002)	UNCTAD	%	24.8	24.8	24.8	24.8	24.8	24.2	23.6	22.9	22.3	21.7	21.1	21.1
V. Ecart par rapport au prix du marché	(II) - (IV)	Millions USD	490.0	1 034.9	1 261.7	770.4	697.9	652.8	551.0	484.7	453.1	397.0	324.1	341.5
VI. Soutien des prix du marché (SPM)	(I) * (V)/1000	Millions USD	7.1	13.7	15.1	9.2	8.4	7.8	6.6	7.0	5.4	6.4	5.2	5.5

Tableau A1.1.9. Cameroun : amandes de palme

	Source	Unités	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
I. Niveau de production	FAOSTAT	000t	930.0	930.0	950.0	950.0	1 000.0	1 000.0	1 050.0	1 050.0	1 100.0	1 100.0	1 150.0	1 150.0
II. Prix aux producteurs	FAOSTAT	USD/t	94.7	96.4	95.8	52.1	71.6	75.2	78.9	72.9	76.4	67.2	61.1	64.5
III. Valeur de la production	(I) * (II)/1000	Millions USD	88.0	89.7	91.0	49.5	71.6	75.2	82.8	76.5	84.0	73.9	70.3	74.2
IV. Prix de référence (au départ de l'exploitation)	II/(1+IV.1/100)	USD/t	135.2	137.7	136.9	74.4	84.2	87.0	91.2	84.2	76.4	67.2	61.1	64.5
IV.1. Droit de douane (taxe à l'exportation si négatif)	MINAG	%	-30.0	-30.0	-30.0	-30.0	-15.0	-13.5	-13.5	-13.5	0.0	0.0	0.0	0.0
V. Ecart par rapport au prix du marché	(II) - (IV)	USD/t	-40.6	-41.3	-41.1	-22.3	-12.6	-11.7	-12.3	-11.4	-5.0	0.0	0.0	0.0
VI. Soutien des prix du marché (SPM)	(I) * (V)/1000	Millions USD	-37.7	-38.4	-39.0	-21.2	-12.6	-11.7	-12.9	-11.9	-5.5	0.0	0.0	0.0

Tableau A1.1.10. Cameroun : sucre de canne

	Source	Unités	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
I. Niveau de production	FAOSTAT	000t	59.6	65.0	59.0	53.0	53.0	53.0	54.0	59.6	62.0	82.1	99.0	121.0
II. Prix aux producteurs	FAOSTAT	USD/t	131.9	171.4	163.7	110.4	138.3	189.1	171.8	119.9	143.5	121.7	110.2	116.4
III. Valeur de la production	(I) * (II)	Millions USD	7.9	11.1	9.7	5.9	7.3	10.0	9.3	7.1	8.9	10.0	10.9	14.1
IV. Prix de référence (au départ de l'exploitation)	II/(1+IV.1/100)	USD/t	125.6	163.2	155.9	105.1	106.4	145.4	132.2	92.3	110.3	93.6	84.8	89.5
IV.1. Droit de douane sur le sucre (1994, 1995, 2001, 2002)	UNCTAD	%	5.0	5.0	5.0	5.0	30.0	30.0	30.0	30.0	30.0	30.0	30.0	30.0
V. Ecart par rapport au prix du marché	(II) - (IV)	USD/t	6.3	8.2	7.8	5.3	31.9	43.6	39.7	27.7	33.1	28.1	25.4	26.9
VI. Soutien des prix du marché (SPM)	(I) * (V)/1000	Millions USD	0.4	0.5	0.5	0.3	1.7	2.3	2.1	1.6	2.1	2.3	2.5	3.3

Tableau A1.1.11. Cameroun : sorgho

	Source	Unités	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
I. Niveau de production	FAOSTAT	000t	400.0	380.0	390.0	350.0	460.0	439.2	400.0	500.0	272.2	420.0	505.0	542.0
II. Prix aux producteurs	FAOSTAT	USD/t	185.9	260.7	250.9	138.2	154.1	119.5	166.4	199.3	391.2	340.6	171.2	180.8
III. Valeur de la production	(I) * (II)/1000	Millions USD	74.3	99.1	97.9	48.4	70.9	52.5	66.5	99.7	106.5	143.0	86.5	98.0
IV. Prix de référence (au départ de l'exploitation)	II/(1+IV.1/100)	USD/t	154.9	217.3	209.2	115.2	131.3	100.7	138.8	164.6	319.6	275.5	137.1	152.1
IV.1. Tarif (1994, 1995, 2001, 2002)	UNCTAD	%	20.0	20.0	20.0	20.0	17.4	18.7	19.9	21.1	22.4	23.6	24.9	18.8
V. Ecart par rapport au prix du marché	(II) - (IV)	USD/t	31.0	43.4	41.8	23.0	22.9	18.8	27.6	34.8	71.5	65.1	34.1	28.6
VI. Soutien des prix du marché (SPM)	(I) * (V)/1000	Millions USD	12.4	16.5	16.3	8.1	10.5	8.3	11.0	17.4	19.5	27.3	17.2	15.5

Tableau A1.2. Soutien des prix du marché - Ghana

		1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Principales exportations															
Fèves de cacao															
	millions USD	-70.6	-149.6	-146.6	-186.7	-152.8	-173.5	-122.1	-55.7	-33.7	-41.3	-40.1	-89.0	-110.4	-70.6
	...en % de la valeur de la production	-48%	-83%	-145%	-187%	-46%	-52%	-30%	-15%	-11%	-19%	-14%	-18%	-15%	-12%
Principales importations															
Maïs															
	millions USD	19.6	19.9	15.0	17.1	28.1	27.9	50.7	40.7	24.4	26.4	32.2	26.0	33.2	49.6
	...en % de la valeur de la production	9%	9%	9%	10%	11%	12%	14%	15%	16%	17%	17%	17%	17%	17%
Sorgho															
	millions USD	4.8	6.1	5.2	4.4	8.7	9.7	10.6	19.3	9.8	6.4	4.3	11.5	12.2	14.4
	...en % de la valeur de la production	9%	9%	9%	10%	11%	12%	14%	15%	16%	17%	17%	17%	17%	17%
Millet															
	millions USD	3.1	3.9	4.2	2.7	5.6	5.8	5.5	11.1	6.5	5.2	6.5	6.8	7.7	6.3
	...en % de la valeur de la production	9%	9%	9%	10%	11%	12%	14%	15%	16%	17%	17%	17%	17%	17%
Riz paddy															
	millions USD	10.5	7.9	10.2	9.9	12.4	14.5	12.0	10.3	12.3	6.3	8.0	8.0	5.3	6.6
	...en % de la valeur de la production	17%	17%	17%	17%	16%	15%	14%	13%	11%	9%	9%	9%	9%	9%
Viande de volaille															
	millions USD	4.9	4.8	4.5	5.4	6.5	7.0	8.3	10.7	12.5	9.0	8.7	9.7	8.9	8.1
	...en % de la valeur de la production	17%	17%	17%	18%	20%	21%	22%	24%	25%	26%	24%	21%	19%	16%
Total produits importables															
	millions USD	42.9	42.5	39.1	39.6	61.4	64.9	87.1	92.1	65.4	53.4	59.6	62.0	67.3	85.0
	...en % de la valeur de la production	11%	11%	11%	12%	13%	14%	14%	15%	16%	16%	16%	16%	16%	16%
Total général - produits échangeables															
	millions USD	-27.7	-107.1	-107.5	-147.1	-91.5	-108.6	-34.9	36.4	31.8	12.1	19.5	-27.0	-43.2	14.4
	...en % de la valeur de la production	-5%	-18%	-23%	-35%	-11%	-13%	-3%	4%	4%	2%	3%	-3%	-4%	1%

Tableau A1.2.1. Ghana : fèves de cacao

	Source	Unités	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
I. Niveau de production	FAOSTAT	000t	242.8	312.1	254.7	309.5	403.9	322.5	409.4	397.7	436.9	389.8	340.6	496.8	737.0	599.3
II. Prix aux producteurs	COCOBOD	USD/t	609.0	574.7	397.5	321.9	829.8	1 034.3	999.8	959.1	693.6	562.0	854.6	1 017.7	1 022.1	996.7
III. Valeur de la production	(I) * (II)/1000	Millions USD	147.9	179.4	101.2	99.6	335.1	333.5	409.3	381.4	303.1	219.1	291.0	505.7	753.3	597.3
IV. Prix de référence (au départ de l'exploitation)	II/(1+IV.1/100)	USD/t	899.7	945.0	883.3	1 312.2	1 042.4	1 236.3	1 164.0	1 000.2	505.8	619.3	919.2	1 265.8	1 501.1	1 775.6
IV.1. Taxe à l'exportation	COCOBOD	USD/t	290.7	479.3	575.5	603.3	378.3	538.1	298.2	140.1	77.1	105.9	117.9	179.2	149.8	117.7
V. Soutien des prix du marché (SPM)	(I)*(II-IV)/1000	Millions USD	-70.6	-149.6	-146.6	-186.7	-152.8	-173.5	-122.1	-55.7	-33.7	-41.3	-40.1	-89.0	-110.4	-70.6

Tableau A1.2.2. Ghana : maïs

	Source	Unités	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
I. Niveau de production	FAOSTAT	000t	1 143.6	1 144.6	1 145.6	1 146.6	1 147.6	1 148.6	1 149.6	1 150.6	1 151.6	1 152.6	1 153.6	1 154.6	1 155.6	1 156.6
II. Prix aux producteurs	FAOSTAT	USD/t	188.9	191.1	144.4	145.7	215.1	194.2	325.2	241.6	135.3	137.4	167.5	135.3	172.5	257.3
III. Valeur de la production	(I) * (II)/1000	Millions USD	216.0	218.7	165.4	167.1	246.8	223.0	373.8	278.0	155.8	158.3	193.3	156.2	199.4	297.6
IV. Prix de référence (au départ de l'exploitation)	II/(1+IV.1/100)	USD/t	171.7	173.8	131.3	130.8	190.6	169.9	281.0	206.2	114.1	114.5	139.6	112.8	143.8	214.4
IV.1. Droit de douane (1993, 2000, 2004) extrapolé	UNCTAD	%	10.0	10.0	10.0	11.4	12.8	14.3	15.7	17.1	18.6	20.0	20.0	20.0	20.0	20.0
V. Ecart par rapport au prix du marché	(II) - (IV)	USD/t	17.1	17.3	13.1	14.9	24.5	24.3	44.1	35.3	21.2	22.9	27.9	22.6	28.8	42.9
VI. Soutien des prix du marché (SPM)	(I) * (V)/1000	Millions USD	19.6	19.9	15.0	17.1	28.1	27.9	50.7	40.7	24.4	26.4	32.2	26.0	33.2	49.6

Tableau A1.2.3. Ghana : millet

	Source	Unités	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
I. Niveau de production	FAOSTAT	000t	112.4	133.3	198.1	167.8	200.8	193.3	143.5	172.0	159.8	169.4	134.4	159.1	175.7	143.8
II. Prix aux producteurs	FAOSTAT	USD/t	308.6	323.4	230.9	156.5	245.0	238.7	283.0	440.0	260.0	185.3	288.5	255.3	263.9	263.9
III. Valeur de la production	(I) * (II)/1000	Millions USD	34.7	43.1	45.7	26.3	49.2	46.1	40.6	75.7	41.5	31.4	38.8	40.6	46.4	37.9
IV. Prix de référence (au départ de l'exploitation)	II/(1+IV.1/100)	USD/t	280.6	294.1	209.9	140.4	217.1	208.9	244.5	375.6	219.3	154.5	240.4	212.7	219.9	219.9
IV.1. Droit de douane (1993, 2000, 2004) extrapolé	UNCTAD	%	10.0	10.0	10.0	11.4	12.8	14.3	15.7	17.1	18.6	20.0	20.0	20.0	20.0	20.0
V. Ecart par rapport au prix du marché	(II) - (IV)	USD/t	28.0	29.3	21.0	16.0	27.9	29.8	38.4	64.4	40.7	30.9	48.1	42.5	44.0	44.0
VI. Soutien des prix du marché (SPM)	(I) * (V)/1000	Millions USD	3.1	3.9	4.2	2.7	5.6	5.8	5.5	11.1	6.5	5.2	6.5	6.8	7.7	6.3

Tableau A1.2.4. Ghana : viande de volaille

	Source	Unités	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	
I. Niveau de production	FAOSTAT	000t		9.6	10.4	11.3	11.5	11.7	11.9	14.5	16.0	17.1	19.5	21.0	23.4	25.5	28.3
II. Prix aux producteurs	FAOSTAT	USD/t	3 074.8	2 795.8	2 423.5	2 595.4	2 846.5	2 818.8	2 573.0	2 841.6	2 939.5	1 774.0	1 734.1	1 932.3	1 843.9	1 776.9	
III. Valeur de la production	(I) * (II)/1000	Millions USD	29.6	28.9	27.3	29.9	33.3	33.5	37.3	45.6	50.3	34.6	36.4	45.2	47.1	50.2	
IV. Prix de référence (au départ de l'exploitation)	II/(1+IV.1/100)	USD/t	2 565.3	2 332.5	2 021.9	2 126.3	2 290.9	2 229.1	2 000.0	2 171.8	2 209.4	1 311.7	1 321.2	1 518.4	1 495.9	1 489.8	
IV.1. Droit de douane (1993, 2000, 2004) extrapolé	UNCTAD	%	19.9	19.9	19.9	22.1	24.3	26.5	28.6	30.8	33.0	35.2	31.2	27.3	23.3	19.3	
V. Ecart par rapport au prix du marché	(II) - (IV)	USD/t	509.5	463.2	401.6	469.0	555.6	589.6	573.0	669.9	730.1	462.2	412.9	413.8	348.0	287.1	
VI. Soutien des prix du marché (SPM)	(I) * (V)/1000	Millions USD	4.9	4.8	4.5	5.4	6.5	7.0	8.3	10.7	12.5	9.0	8.7	9.7	8.9	8.1	

Tableau A1.2.5. Ghana : riz paddy

	Source	Unités	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
I. Niveau de production	FAOSTAT	000t	150.9	131.5	157.4	162.3	201.7	215.7	197.1	193.6	209.8	248.7	274.6	280.0	238.8	241.8
II. Prix aux producteurs	FAOSTAT	USD/t	416.9	361.1	387.0	367.7	393.3	460.1	446.8	426.0	510.8	276.0	319.8	314.3	242.6	298.6
III. Valeur de la production	(I) * (II)/1000	Millions USD	62.9	47.5	60.9	59.7	79.3	99.3	88.1	82.5	107.1	68.6	87.8	88.0	57.9	72.2
IV. Prix de référence (au départ de l'exploitation)	II/(1+IV.1/100)	USD/t	347.4	300.9	322.5	306.4	331.6	392.7	386.0	372.6	452.3	250.7	290.8	285.8	220.6	271.5
IV.1. Droit de douane (1993, 2000, 2004) extrapolé	UNCTAD	%	20.0	20.0	20.0	20.0	18.6	17.2	15.8	14.3	12.9	10.1	10.0	10.0	10.0	10.0
V. Ecart par rapport au prix du marché	(II) - (IV)	USD/t	69.5	60.2	64.5	61.3	61.6	67.4	60.8	53.4	58.5	25.3	29.1	28.6	22.1	27.1
VI. Soutien des prix du marché (SPM)	(I) * (V)/1000	Millions USD	10.5	7.9	10.2	9.9	12.4	14.5	12.0	10.3	12.3	6.3	8.0	8.0	5.3	6.6

Tableau A1.2.6. Ghana : sorgho

	Source	Unités	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
I. Niveau de production	FAOSTAT	000t	241.4	258.8	328.3	323.9	360.1	353.4	332.6	387.4	302.0	279.8	279.7	316.1	337.7	399.3
II. Prix aux producteurs	FAOSTAT	USD/t	217.5	257.8	175.2	133.4	212.9	220.2	234.6	340.4	206.9	137.8	93.1	218.5	216.2	216.2
III. Valeur de la production	(I) * (II)/1000	Millions USD	52.5	66.7	57.5	43.2	76.7	77.8	78.0	131.9	62.5	38.5	26.0	69.1	73.0	86.3
IV. Prix de référence (au départ de l'exploitation)	II/(1+IV.1/100)	USD/t	197.7	234.4	159.3	119.7	188.7	192.7	202.8	290.6	174.5	114.8	77.5	182.1	180.1	180.1
IV.1. Droit de douane (1993, 2000, 2004) extrapolé	UNCTAD	%	10.0	10.0	10.0	11.4	12.8	14.3	15.7	17.1	18.6	20.0	20.0	20.0	20.0	20.0
V. Ecart par rapport au prix du marché	(II) - (IV)	USD/t	19.7	23.4	15.9	13.7	24.2	27.5	31.8	49.8	32.4	23.0	15.5	36.4	36.0	36.0
VI. Soutien des prix du marché (SPM)	(I) * (V)/1000	Millions USD	4.8	6.1	5.2	4.4	8.7	9.7	10.6	19.3	9.8	6.4	4.3	11.5	12.2	14.4

Tableau A1.3. Soutien des prix du marché - Mali

		1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Principales exportations																	
Coton																	
	millions USD	-49.3	-18.9	-13.2	-24.8	-110.8	-92.8	-88.4	-84.9	-32.8	-45.3	-29.2	4.0	-39.3	-58.1	41.4	-48.4
	...en % de la valeur de la production	-52%	-21%	-13%	-30%	-161%	-74%	-65%	-56%	-20%	-40%	-50%	3%	-35%	-27%	18%	-29%
Principales importations																	
Maïs																	
	millions USD	n.a.	n.a.	n.a.	11.6	6.6	9.2	11.9	9.0	9.9	10.6	1.8	2.3	3.8	4.2	3.4	8.2
	...en % de la valeur de la production	n.a.	n.a.	n.a.	32%	33%	29%	26%	23%	18%	15%	12%	7%	6%	7%	7%	7%
Sorgho																	
	millions USD	n.a.	n.a.	n.a.	33.5	15.3	23.2	23.1	14.5	16.0	12.5	4.9	4.2	7.6	8.1	5.1	9.3
	...en % de la valeur de la production	n.a.	n.a.	n.a.	28%	28%	24%	21%	20%	16%	13%	11%	6%	6%	7%	7%	6%
Millet																	
	millions USD	n.a.	n.a.	n.a.	31.2	19.6	22.4	31.7	16.7	22.5	13.2	5.9	6.8	9.3	15.4	8.3	18.0
	...en % de la valeur de la production	n.a.	n.a.	n.a.	26%	27%	25%	21%	19%	15%	12%	9%	6%	6%	6%	7%	6%
Riz																	
	millions USD	n.a.	n.a.	n.a.	51.4	36.1	50.9	61.7	40.0	45.6	38.7	25.7	24.0	19.3	16.3	25.5	39.6
	...en % de la valeur de la production	n.a.	n.a.	n.a.	27%	28%	27%	23%	22%	20%	17%	13%	9%	9%	5%	10%	10%
Lait																	
	millions USD	7.2	7.0	8.7	8.2	4.3	5.0	6.7	7.1	8.0	9.2	8.9	9.7	12.0	17.4	19.7	19.9
	...en % de la valeur de la production	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	4%	4%	5%	5%	6%	7%	7%	7%
Total produits importables																	
	millions USD	n.a.	n.a.	n.a.	136.0	81.9	110.7	135.1	87.3	102.0	84.1	47.2	47.1	52.0	61.4	61.9	95.0
	...en % de la valeur de la production	n.a.	n.a.	n.a.	17%	18%	18%	17%	15%	14%	12%	9%	7%	7%	6%	8%	8%
Total																	
	millions USD	n.a.	n.a.	n.a.	111.1	-28.9	17.9	46.7	2.4	69.2	38.8	17.9	51.1	12.7	3.3	103.4	46.6
	...en % de la valeur de la production	n.a.	n.a.	n.a.	13%	-6%	2%	5%	0%	8%	5%	3%	6%	1%	0%	10%	3%

Tableau A1.3.1 Mali : coton

	Source	Unités	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
I. Niveau de production	FAOSTAT	000t	276.0	272.4	319.4	240.2	293.0	405.9	452.0	522.9	518.4	459.8	242.8	571.3	439.7	620.7	592.0	552.5
II. Prix aux producteurs	OMA	USD/t	341.6	329.7	321.1	344.3	234.1	310.5	303.0	291.3	313.6	243.6	238.8	272.8	258.3	344.1	397.5	303.3
III. Valeur de la production	[(I) * (II)/1000]	Millions USD	94.3	89.8	102.6	82.7	68.6	126.0	137.0	152.3	162.6	112.0	58.0	155.9	113.6	213.6	235.3	167.6
IV. Prix de référence (au départ de l'exploitation)	(IV.1)*(1-IV.2)/(IV.3)	USD/t	520.1	399.2	362.5	447.7	612.1	539.2	498.6	453.6	376.8	342.2	359.2	265.8	347.7	437.7	327.5	391.0
IV.1. Prix de référence à la frontière (FAB ou CAF)	Estimation (annexe 2)	USD/t	1 827.0	1 386.7	1 253.8	1 559.8	2 042.8	1 887.4	1 734.2	1 589.8	1 300.1	1 165.1	1 262.1	923.3	1 230.4	1 526.5	1 180.1	1 258.8
IV.2. Marge des égreneurs (en % du prix à la frontière)	Estimation (annexe 2)	%	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
IV.3. Coefficient de conversion du coton en fibre	FAOSTAT	%	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.5
V. Ecart par rapport au prix du marché	(II) - (IV)	USD/t	-178.5	-69.5	-41.4	-103.4	-378.0	-228.7	-195.6	-162.4	-63.2	-98.6	-120.4	7.0	-89.4	-93.6	70.0	-87.7
VI. Soutien des prix du marché (SPM)	(I) * (V)/1000	Millions USD	-49.3	-18.9	-13.2	-24.8	-110.8	-92.8	-88.4	-84.9	-32.8	-45.3	-29.2	4.0	-39.3	-58.1	41.4	-48.4

Tableau A1.3.2 Mali : maïs

	Source	Unités	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
I. Niveau de production	FAOSTAT	000t	196.6	256.8	192.5	283.4	322.5	266.1	294.2	343.4	393.0	619.9	214.5	301.9	363.6	451.0	459.5	634.5
II. Prix aux producteurs	OMA	USD /t	169.9	245.5	137.2	129.8	62.4	118.2	154.0	113.6	138.2	116.2	70.8	110.9	170.4	133.2	100.9	179.1
III. Valeur de la production	[(I) * (II)/1000]	Millions USD	33.4	63.0	26.4	36.8	20.1	31.5	45.3	39.0	54.3	72.0	15.2	33.5	62.0	60.1	46.4	113.6
IV. Prix de référence (au départ de l'exploitation)	(IV.1)-(IV.3)/(IV.4)	USD /t	n.a.	n.a.	n.a.	88.8	41.8	83.7	113.5	87.3	113.1	99.1	62.4	103.2	160.0	123.8	93.4	166.2
IV.1. Prix de référence (FAB ou CAF)	(IV.2)/(1+IV.5/100)	USD /t	n.a.	n.a.	n.a.	181.4	91.2	152.9	206.2	157.3	182.1	156.9	106.4	153.8	209.6	187.3	150.2	259.1
IV.2. Prix de vente de gros	OMA	USD /t	n.a.	n.a.	n.a.	222.3	111.8	187.4	246.7	183.6	207.2	174.0	114.8	161.5	220.1	196.6	157.7	272.1
IV.3. Marge de gros	OMA	USD /t	n.a.	n.a.	n.a.	31.5	17.3	19.6	25.3	18.3	20.3	20.8	14.5	13.5	18.9	18.3	12.5	6.9
IV.4. Marge entre l'exploitation et la vente de gros	OMA	USD /t	n.a.	n.a.	n.a.	61.1	32.1	49.7	67.4	51.8	48.7	37.0	29.5	37.0	30.8	45.2	44.2	86.1
IV.5 Droits de douane	UNCTAD	%	22.6	22.6	22.6	22.6	22.6	22.6	19.7	16.7	13.8	10.9	7.9	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0
V. Ecart par rapport au prix du marché	(II) - (IV)	USD /t	n.a.	n.a.	n.a.	41.0	20.6	34.5	40.5	26.3	25.1	17.0	8.4	7.7	10.5	9.4	7.5	13.0
VI. Soutien des prix du marché (SPM)	(I) * (V)/1000	Millions USD	n.a.	n.a.	n.a.	11.6	6.6	9.2	11.9	9.0	9.9	10.6	1.8	2.3	3.8	4.2	3.4	8.2

Tableau A1.3.3. Mali : millet

	Source	Unités	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
I. Niveau de production	FAOSTAT	000t	737.0	889.9	582.3	708.1	897.6	706.7	738.9	641.1	813.6	818.9	759.1	792.5	795.1	1 260.5	974.7	1 157.8
II. Prix aux producteurs	OMA	USD /t	217.3	308.4	188.4	168.5	80.6	127.1	201.8	137.0	179.3	136.0	85.3	140.4	206.5	192.2	125.4	247.8
III. Valeur de la production	[(I) * (II)/1000]	Millions USD	160.2	274.4	109.7	119.3	72.3	89.8	149.1	87.9	145.8	111.4	64.8	111.3	164.2	242.3	122.2	286.9
IV. Prix de référence (au départ de l'exploitation)	(IV.1)-(IV.3)-(IV.4)	USD /t	n.a.	n.a.	n.a.	124.4	58.8	95.3	159.0	111.0	151.6	119.9	77.5	131.8	194.8	180.0	116.9	232.3
IV.1. Prix de référence (FAB ou CAF)	(IV.2)/(1+IV.5/100)	USD /t	n.a.	n.a.	n.a.	195.2	96.6	140.6	218.0	156.0	200.3	148.4	98.4	171.6	232.7	244.2	170.6	310.3
IV.2. Prix de vente de gros	OMA	USD /t	n.a.	n.a.	n.a.	239.3	118.4	172.4	260.9	182.1	227.9	164.5	106.2	180.2	244.3	256.4	179.1	325.8
IV.3. Marge de gros	OMA	USD /t	n.a.	n.a.	n.a.	24.3	12.6	17.5	18.8	18.8	14.1	10.8	5.1	12.1	14.6	22.5	19.6	26.4
IV.4. Marge entre l'exploitation et la vente de gros	OMA	USD /t	n.a.	n.a.	n.a.	46.5	25.2	27.8	40.2	26.2	34.6	17.7	15.8	27.7	23.3	41.7	34.1	51.7
IV.5 Droits de douane	UNCTAD	%	22.6	22.6	22.6	22.6	22.6	22.6	19.7	16.7	13.8	10.9	7.9	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0
V. Ecart par rapport au prix du marché	(II) - (IV)	USD /t	n.a.	n.a.	n.a.	44.1	21.8	31.8	42.8	26.1	27.6	16.1	7.8	8.6	11.6	12.2	8.5	15.5
VI. Soutien des prix du marché (SPM)	(I) * (V)/1000	Millions USD	n.a.	n.a.	n.a.	31.2	19.6	22.4	31.7	16.7	22.5	13.2	5.9	6.8	9.3	15.4	8.3	18.0

Tableau A1.3.4. Mali : lait

	Source	Unités	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
I. Niveau de production	FAOSTAT	000t	373.3	377.3	391.7	393.1	406.0	426.1	441.5	464.7	467.2	500.0	508.2	523.5	537.8	578.3	601.8	608.4
II. Prix aux producteurs	OMA	USD/t	761.0	734.5	880.6	823.2	419.8	467.0	506.3	443.7	439.0	420.7	363.8	353.3	371.6	445.6	490.3	491.0
III. Valeur de la production	[(I) * (II)/1000]	USD	284.1	277.1	344.9	323.6	170.5	199.0	223.5	206.2	205.1	210.3	184.9	185.0	199.8	257.7	295.0	298.8
IV. Prix de référence (au départ de l'exploitation)	(II)/(1+IV.3/100)	USD/t	741.7	715.9	858.3	802.3	409.2	455.2	491.1	428.4	421.8	402.3	346.2	334.7	349.3	415.6	457.6	458.3
IV.1. Droit de douane	UNCTAD	%	2.6	2.6	2.6	2.6	2.6	2.6	3.1	3.6	4.1	4.6	5.1	5.6	6.4	7.2	7.1	7.1
V. Ecart par rapport au prix du marché	(II) - (IV)	USD/t	19.3	18.6	22.3	20.9	10.6	11.8	15.2	15.4	17.2	18.4	17.5	18.6	22.3	30.0	32.7	32.7
VI. Soutien des prix du marché (SPM)	(I) * (V)/1000	Millions USD	7.2	7.0	8.7	8.2	4.3	5.0	6.7	7.1	8.0	9.2	8.9	9.7	12.0	17.4	19.7	19.9

Tableau A1.3.5. Mali : riz

	Source	Unités	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
I. Niveau de production	FAOSTAT	000t	282.4	454.3	410.0	427.6	469.1	476.1	627.4	575.7	717.9	727.1	742.6	940.9	710.4	931.9	718.1	945.8
II. Prix aux producteurs	OMA	USD /t	652.4	533.8	456.4	440.9	277.9	402.6	425.2	313.9	323.5	316.6	266.0	277.4	296.6	325.2	358.8	411.7
III. Valeur de la production	[(I) * (II)/1000]	Millions USD	184.2	242.5	187.1	188.5	130.4	191.7	266.7	180.7	232.2	230.2	197.5	261.0	210.7	303.0	257.6	389.4
IV. Prix de référence (au départ de l'exploitation)	(IV.1)-(IV.3)-(IV.4)	USD /t	n.a.	n.a.	n.a.	320.6	201.1	295.8	326.8	244.5	259.9	263.4	231.4	251.8	269.3	307.6	323.3	369.8
IV.1. Prix de référence (FAB ou CAF)	(IV.2)/(1+IV.5/100)	USD /t	n.a.	n.a.	n.a.	400.9	256.3	356.4	370.6	300.5	323.3	328.0	270.6	273.7	291.9	350.6	354.9	419.4
IV.2. Prix de vente de gros	OMA	USD /t	n.a.	n.a.	n.a.	521.1	333.1	463.2	468.9	370.0	386.9	381.2	305.1	299.2	319.1	368.2	390.4	461.3
IV.3. Marge de gros	OMA	USD /t	n.a.	n.a.	n.a.	28.4	14.9	17.8	14.2	14.5	7.8	11.5	8.5	4.2	2.7	7.8	23.9	5.7
IV.4. Marge entre l'exploitation et la vente de gros	OMA	USD /t	n.a.	n.a.	n.a.	51.9	40.4	42.8	29.6	41.5	55.6	53.1	30.6	17.6	19.9	35.2	7.8	43.9
IV.5 Droits de douane	UNCTAD	%	30.0	30.0	30.0	30.0	30.0	30.0	26.5	23.1	19.7	16.2	12.8	9.3	9.3	5.0	10.0	10.0
V. Ecart par rapport au prix du marché	(II) - (IV)	USD /t	n.a.	n.a.	n.a.	120.2	76.9	106.9	98.4	69.4	63.6	53.2	34.6	25.5	27.2	17.5	35.5	41.9
VI. Soutien des prix du marché (SPM)	(I) * (V)/1000	Millions USD	n.a.	n.a.	n.a.	51.4	36.1	50.9	61.7	40.0	45.6	38.7	25.7	24.0	19.3	16.3	25.5	39.6

Tableau A1.3.6. Mali : sorgho

	Source	Unités	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
I. Niveau de production	FAOSTAT	000t	531.4	770.0	602.3	776.9	746.2	711.6	540.6	559.6	600.4	688.8	564.7	517.7	641.7	728.7	664.1	629.1
II. Prix aux producteurs	OMA	USD /t	209.8	301.2	166.2	155.7	74.0	133.3	203.2	132.1	170.6	141.2	79.6	127.1	205.2	168.6	117.0	236.3
III. Valeur de la production	[(I) * (II)/1000]	Millions USD	111.5	232.0	100.1	121.0	55.3	94.9	109.9	73.9	102.4	97.3	45.0	65.8	131.7	122.9	77.7	148.6
IV. Prix de référence (au départ de l'exploitation)	(IV.1)-(IV.3)-(IV.4)	USD /t	n.a.	n.a.	n.a.	112.5	53.5	100.7	160.4	106.3	144.0	123.1	71.0	118.9	193.4	157.6	109.4	221.5
IV.1. Prix de référence (FAB ou CAF)	(IV.2)/(1+IV.5/100)	USD /t	n.a.	n.a.	n.a.	191.2	90.8	144.3	217.5	154.5	192.7	167.1	108.5	163.5	235.6	221.5	152.5	294.8
IV.2. Prix de vente de gros	OMA	USD /t	n.a.	n.a.	n.a.	234.3	111.3	176.9	260.2	180.3	219.3	185.3	117.2	171.7	247.4	232.6	160.2	309.5
IV.3. Marge de gros	OMA	USD /t	n.a.	n.a.	n.a.	27.3	13.5	12.7	20.0	15.7	16.4	18.6	16.7	15.0	17.2	24.2	14.2	25.2
IV.4. Marge entre l'exploitation et la vente de gros	OMA	USD /t	n.a.	n.a.	n.a.	51.3	23.7	30.8	37.0	32.4	32.3	25.5	20.8	29.6	25.0	39.7	28.9	48.1
IV.5 Droits de douane	UNCTAD	%	22.6	22.6	22.6	22.6	22.6	22.6	19.7	16.7	13.8	10.9	7.9	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0
V. Ecart par rapport au prix du marché	(II) - (IV)	USD /t	n.a.	n.a.	n.a.	43.2	20.5	32.6	42.7	25.8	26.6	18.2	8.6	8.2	11.8	11.1	7.6	14.7
VI. Soutien des prix du marché (SPM)	(I) * (V)/1000	Millions USD	n.a.	n.a.	n.a.	33.5	15.3	23.2	23.1	14.5	16.0	12.5	4.9	4.2	7.6	8.1	5.1	9.3

Annexe 2

Estimation des marges de transformation du coton pour le Mali

La procédure généralement utilisée pour estimer le soutien des prix du marché d'un produit d'exportation tel que le coton consiste à calculer l'écart entre le prix auquel ce produit est vendu sur le marché à l'exportation, ajusté, selon les cas, de manière à prendre en compte les coûts de transport et de transformation, et le prix effectivement versé à l'agriculteur. La principale différence entre le coton vendu au départ de l'exploitation et le coton vendu sur les marchés d'exportation réside dans le fait que le premier contient encore les graines. Pour faire la distinction entre les deux types de coton, le produit vendu par les agriculteurs est appelé « coton graine » et celui vendu par les exportateurs « coton fibre ». Dans la mesure où le coton représente une importante source de recettes pour le Mali et que les volumes de coton échangés sur les marchés mondiaux sont considérables, il a été relativement aisé de trouver des données à la fois sur les prix au départ de l'exploitation et sur les prix à l'exportation. Il a en revanche été beaucoup plus difficile de trouver les données indispensables pour procéder aux ajustements nécessaires des coûts de transport et de transformation.

Les données utilisées pour la présente étude proviennent de l'analyse du coût de transformation du coton dans un pays producteur voisin, le Bénin. Les conclusions de cette analyse figurent dans la publication d'Alston, Sumner et Brunke (2007). Le tableau ci-dessous présente les chiffres extraits de cette étude et retenus pour calculer le soutien des prix du marché du coton dans le cas du Mali.

Tableau A2.1. Estimation des marges de transport et de transformation du coton

Prix au départ de l'exploitation	2001/02	2002/03	2003/04	Moyenne
Prix au départ de l'exploitation par kg de coton graine	165	190	195	
Coton fibre par kg de coton graine	0.416	0.424	0.425	
Prix au départ de l'exploitation par kg de coton fibre	396.6	448.1	458.8	
Coûts de transformation et de transport du coton (FCFA/kg) de coton fibre				
Coût de transport (pour l'égrenage)	43.5	42.7	42.6	
Coût de l'égrenage	90.5	107.4	108.4	
Frais généraux	37.5	52.6	53.5	
Frais financiers	15.4	15.4	15.4	
Coût à l'exportation FAB	35.9	35.9	35.9	
Ventes de coton graine	-42.1	-44.9	-47.2	
Marge (total des coûts de transport, de transformation et de commercialisation)	180.7	209.1	208.6	
Marge + prix au départ de l'exploitation (en FCFA/kg de coton fibre)	577.3	657.2	667.4	
Marge en pourcentage des coûts totaux du coton FAB	31.3%	31.8%	31.3%	31.5%

Note : Les ventes des graines de coton sont considérées comme venant en déduction des coûts de transformation et de commercialisation.

Source : Alston, Sumner et Brunke, 2007.

Lorsqu'on procède à l'ajustement des écarts de prix, une des questions importantes qui se posent consiste à déterminer si on fait l'hypothèse que les coûts de transport et de transformation sont constants ou si l'on considère qu'ils sont proportionnels au prix du produit. Ensuite, s'ils sont proportionnels, doit-on les mesurer par rapport au prix au départ de l'exploitation ou par rapport au prix à l'exportation ? Selon Alston, Sumner et Brunke, l'essentiel des coûts de la commercialisation du coton, des engins de transport, du carburant, des opérations de chargement et de déchargement et autres frais analogues ne dépend pas du prix du coton. Néanmoins, pour les trois années où les données relatives au Bénin étaient disponibles, les variations de la marge exprimée en pourcentage des coûts totaux étaient très faibles (le calcul étant basé sur les coûts unitaires totaux FAB, et non sur un prix à l'exportation, en partant du principe que ces deux valeurs convergeront toujours à moyen terme). En conséquence, on a supposé que la marge à retenir pour le calcul du soutien des prix du marché du coton était égale à la moyenne sur trois ans des résultats obtenus pour le Bénin, à savoir 31.5 %.

Annexe 3

Coût des politiques de soutien au coton accordées par les pays de l'OCDE pour les agriculteurs maliens

Incidences sur les prix

Dans la zone de l'OCDE, cinq pays producteurs de coton, en l'occurrence les États-Unis, la Grèce, l'Espagne, la Turquie et le Mexique, accordent des niveaux élevés d'aide financière à leurs producteurs de coton. A la différence des autres produits entrant dans l'ESP, pour lesquels le soutien des prix du marché attribuable aux mesures à la frontière est prédominant, le soutien financier au coton passe exclusivement par des subventions financées par les contribuables. Le tableau A3.1 présente les estimations annuelles calculées pour les années 1998 à 2004.

Tableau A3.1. Estimations de l'aide publique aux producteurs de coton des pays de l'OCDE, 1998–2004

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Millions USD							
Etats-Unis	1 947	3 432	2 149	3 937	3 075	1 021	2 244
Grèce	660	596	537	735	718	761	836
Espagne	204	199	179	245	239	233	230
Turquie	220	199	106	59	57	22	115
Mexique	15	28	23	18	7	6	49
Total	3 046	4 454	2 994	4 994	4 096	2 043	3 474

Source : Baffes, 2005.

Le Mali s'étant joint il y a cinq ans à trois autres pays africains producteurs de coton (Bénin, Burkina Faso et Tchad) pour demander que la suppression des aides au coton fasse partie intégrante du Programme de Doha pour le développement (PDD) de l'Organisation mondiale du commerce, les incidences que ce soutien est susceptible d'avoir sur les prix mondiaux du coton sont depuis lors surveillées très attentivement. Le groupe formé par ces quatre pays, souvent appelé le C4 (pour « Cotton 4 »), propose à la fois d'accélérer la suppression des subventions faussant les échanges et d'offrir une compensation financière pour les pertes encourues au cours du processus d'élimination des subventions (Sumner, 2007).

De nombreuses analyses par modélisation ont cherché à chiffrer les effets sur les prix mondiaux des subventions au coton mises en place par les pays de l'OCDE. Leurs

résultats diffèrent selon la période considérée, les hypothèses retenues concernant les principaux paramètres économiques, et les incitations à la production accompagnant les différents programmes de subventionnement. Les travaux publiés par Alston, Sumner et Brunke (2007), Sumner (2007), Baffes (2007), et Anderson et Valenzuela (2006) examinent tous en détail ces différentes questions et analysent les publications de plus en plus nombreuses qui paraissent sur ce sujet.

La plupart des estimations des effets sur les prix s'inscrit dans une fourchette comprise entre 5 et 20 %, centrée autour de 12-13 %. Autrement dit, les prix mondiaux du coton seraient supérieurs de 5 à 20 % à leurs cours actuels si toutes les aides financières accordées aux producteurs de coton des pays de l'OCDE étaient supprimées. Pour estimer ce que représente ce pourcentage en termes monétaires, on peut recourir à un indicateur du prix à l'exportation du coton fibre produit en Afrique de l'Ouest, l'indice Cotlook A, qui correspond à la moyenne des cinq cotations les plus basses pour quelques-uns des principaux cotons échangés sur les marchés internationaux (on trouvera les données chronologiques sur le site www.cotlook.com).

La première ligne du tableau A2.2 ci-dessous présente les résultats obtenus à partir du prix et du taux de change moyens pour l'année 2005. Si l'on considère, par exemple, une hausse de 12.5 % de l'indice Cotlook A, l'augmentation du prix du coton fibre exporté par le Mali qu'elle entraînerait s'établirait à environ 83 CFA par kilogramme. Mais de quelle manière se traduirait une hausse du prix à l'exportation du coton pour les prix au départ de l'exploitation au Mali ? Dans ce pays, les prix du coton sont administrés par la Compagnie malienne pour le développement des textiles (CMDT), société à capitaux mixtes associant l'État du Mali et DAGRIS, compagnie textile française. Pour déterminer ses prix, la CMDT a recours à une formule qui permet de calculer le prix à verser aux producteurs pour leur coton graine en fonction de l'indice Cotlook A.

La formule actuellement utilisée est la suivante :

$$FP_{sc} = A * [(WP_{cf} - XSHR_{cf} * C_{fab}) * cfsc + (P_{cs} * MSHR_{cs}) * cssc]$$

Où, l'unité de mesure étant le kilogramme pour toutes les variables et tous les coefficients :

- FP_{sc} = prix du coton graine au départ de l'exploitation
- A = part des recettes brutes tirées par l'agriculteur des exportations de coton fibre et des ventes de graines de coton, fixée à 60 % à compter de 2005
- WP_{cf} = prix à l'exportation du coton fibre produit en Afrique de l'Ouest et mesuré par l'indice Cotlook A
- $XSHR_{cf}$ = part de la production intérieure exportée
- C_{fab} = tarif FAB appliqué aux exportations de coton fibre
- $cfsc$ = rendement en coton fibre par kilogramme de coton graine (supposé ici égal à 0.425)
- P_{cs} = prix de vente des graines de coton
- $MSHR_{cs}$ = part de la production de graines de coton commercialisée
- $cssc$ = rendement en graines de coton par kilogramme de coton graine

Selon cette formule, une variation du prix mondial du coton fibre se répercuterait sur le prix du coton graine au départ de l'exploitation avec un coefficient de transmission de 0.25, qui correspond au produit du coefficient de la part des recettes A (=0.60) et du coefficient du rendement en fibre $cfsc$ (=0.425). On peut ainsi estimer toute une série

d'effets sur les prix du coton au départ de l'exploitation que pourrait induire au Mali une réforme des subventions cotonnières dans les pays de l'OCDE.

Tableau A3.2. Effets estimés de l'élimination du soutien au coton accordé dans la zone de l'OCDE (sur la base des taux de change, des prix agricoles et de la production en 2005)

Impact on:	Valeur moyenne 2005	Variation en cas de hausse des prix mondiaux:		
		5.0%	12.5%	20.0%
Indice Cotlook A (USD/livre)	0.57	0.03	0.07	0.11
Prix à l'exportation du Mali FCFA/kg de coton fibre ¹	662	33.1	82.8	132.4
Prix départ exploitation au Mali FCFA/kg de coton graine	160	8.3	20.7	33.1

1. Indice Cotlook A converti en FCFA au taux moyen FCFA/USD pour 2007 de 527.

Source : Calculs OCDE sur la base des données notifiées par Alston, Sumner et Brunke, 2007.

Toujours sur la base de la valeur intermédiaire de la fourchette des incidences estimées sur les prix mondiaux (12.5 %), l'impact sur les prix départ exploitation ressort à 20.7 FCFA par kilogramme (dernière ligne et colonne du milieu du tableau A3.2), soit un gain d'environ 13 % par rapport au prix moyen du coton versé aux producteurs en 2005.

Incidences sur les revenus et la pauvreté

L'étude effectuée par Anderson et Valenzuela (2007) compte parmi les rares travaux à s'intéresser aux effets des subventions cotonnières sur les revenus agricoles. Selon les estimations réalisées par ces auteurs à l'aide du modèle GTAP, la suppression, à l'échelle mondiale, de toutes les subventions cotonnières et des droits à l'importation frappant le coton provoquerait une hausse du prix de 12.9 % sur les marchés internationaux et une augmentation des revenus nets des producteurs de la région subsaharienne, en particulier du Mali, d'un peu plus de 30 %.

Mesplé-Somps *et al.* (2008) utilisent les données de l'enquête ELIM 2006 réalisée au Mali pour simuler directement les effets des fluctuations des prix du coton sur la pauvreté en faisant varier l'ajustement des ressources entre le court et le long terme. Les résultats de leurs travaux sont récapitulés dans le tableau A3.3.

Tableau A3.3. Simulation des effets des variations des prix du coton sur la pauvreté

	Pauvreté 2006	Taux de pauvreté résultant des variations des prix du coton			
		Réduction de 25 %		Augmentation de 25 %	
		Court terme	Long terme	Court terme	Long terme
Producteurs de coton	53.7	57.2	56.4	47.7	46.7
Niveau national	43.8	44.4	44.3	42.7	42.5

Source : Mesplé-Somps *et al.*, 2008.

Les résultats présentés montrent qu'une hausse de 25 % du prix du coton départ exploitation au Mali réduirait le taux de pauvreté des producteurs de 7 points de pourcentage sur le long terme, qui reculerait donc de 53.7 % à 46.7 %. Les estimations correspondantes du taux de pauvreté national sont de 43.8 % et 42.5 %, soit une réduction de 1.3 %. Pour interpréter ces résultats, il convient de garder à l'esprit le fait que l'incidence estimée (milieu de la fourchette), sur les prix départ exploitation, de la suppression des subventions cotonnières accordées dans les pays de l'OCDE s'élève à 13 %.

Références

- Alston, Sumner et Brunke (2007), *Impacts of Reductions in US Cotton Subsidies on West African Cotton Producers*, Oxfam America, Boston.
- Alston, J.M., M.A. Andersen, J.S. James et P.G. Pardey (2008), “U.S. Agricultural Productivity Growth and the Benefits from Public R&D Spending: A Reassessment”, *manuscript en cours*, février 2008, (à paraître).
- Andersen, K. et E. Valenzuela (2006), “WTO’s Doha Cotton Initiative: Who Would Gain from Subsidy and Tariff Cuts?”, Washington, DC, Banque mondiale, février.
- Baffes, J. (2005), “The ‘Cotton Problem’”, *World Bank Research Observer* 20(1): 109-43, printemps.
- Banque mondiale (2007), *Rapport sur le développement dans le monde 2008 - L’Agriculture au service du développement*, Banque mondiale, Washington, DC.
- Coulombe H. et Q. Wodon, “Ghana CEM: Meeting the Challenge of Accelerated and Shared Growth - Poverty, Livelihoods and Access to Basic Services in Ghana”, Banque mondiale.
- DNSI (2004), « Enquête malienne sur l’évaluation de la pauvreté (EMEP), Principaux résultats », Direction Nationale de la Statistique et de l’Informatique, République du Mali.
- DNSI (2007) « Tendances et déterminants de la pauvreté au Mali (2001-2006) », Direction Nationale de la Statistique et de l’Informatique, République du Mali.
- Fan S., P. Hazell, P. et S. Thorat (2000), “Government spending, agricultural growth and poverty in rural India”, *American Journal of Agricultural Economics*, 82 (novembre 2000):1038-51.
- Ghana Statistical Service (1995), “Ghana Living Standards Survey. Report of the Third Round (GLSS 3), September 1991 – September 1992”, Ghana Statistical Service, Accra.
- Ghana Statistical Service (2000), “Ghana Living Standards Survey. Report of the Fourth Round (GLSS 4)”, Ghana Statistical Service, Accra.
- Ghana Statistical Service (2006), “Ghana Living Standards Survey, 2005-2006”, Ghana Statistical Service, Accra.
- INS (1997), « Enquête camerounaise auprès des ménages, Conditions de vie des ménages au Cameroun en 1996 », Institut national de la statistique, République du Cameroun.
- INS (2002), « ECAM II - Deuxième enquête camerounaise auprès des ménages agricoles au Cameroun, profil de pauvreté en milieu rural au Cameroun en 2001 », Institut national de la statistique, République du Cameroun.

- INS (2002), « Evolution de la pauvreté au Cameroun entre 1996 et 2001 », Institut national de la statistique, République du Cameroun.
- InterAcademy Council (2004), *Realizing the Promise and Potential of African Agriculture: Science and Technology Strategies for Improving Food Security and Agricultural Productivity in Africa*, Royal Netherlands Academy of Arts and Sciences, Amsterdam, The Netherlands.
- Krueger, A. O., M. Schiff et A. Valdés (1988), “Measuring the Impact of Sector-Specific and Economy-Wide Policies on Agricultural Incentives in LDCs”, *Banque mondiale Economic Review* 2(3): 255-272.
- Liapis, P. (2007), *L'accès préférentiel aux marchés: Quel bénéfice pour les pays en développement ?*, OCDE, Paris.
- Mesplé-Somps, S., A. Robilliard, J. Gräb, D. Cogneau et M. Grimm (2008), « Impact de la culture du coton sur les conditions de vie des ménages: Etude sur le Mali et le Burkina Faso », DIAL, Paris
- OCDE (2007), *Réforme des politiques agricoles et commerciales: Répercussions potentielles au niveau mondial, au niveau national et sur les ménages*, OCDE, Paris.
- Sumner, D.A. (2007), “U.S. Farm Programs and African Cotton”, *International Food & Agricultural Trade Policy Council, IPC Issue Brief*, 22 février 2007.
- Wodon, Q., V., Briand, P., Labaste, K. Nove et Y. Sangho (2006), “Cotton and Poverty in Mali”, document de travail de la Banque mondiale, version provisoire, Washington, DC, Banque mondiale, p. 31.